



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération



2010 Rapport d'activités

www.annemasse-agglo.fr



Le territoire d'Annemasse-Les Voirons Agglomération

Sommaire

1 · Annemasse Agglo : carte d'identité.....	2
1.1 · 12 communes pour un territoire de projets et d'actions ...	2
1.2 · Annemasse Agglo, c'est :.....	2
2 · Des acteurs et des compétences	3
2.1 · Les principaux acteurs d'Annemasse Agglo au service d'un territoire.....	3
2.2 · Les compétences communautaires.....	7
3 · La direction des affaires générales.....	8
3.1 · Le suivi des assemblées	8
3.2 · Les actes transmis au contrôle de légalité	8
4 · Direction de la commande publique, de l'économie et des services mutualisés.....	9
4.1 · Commandes publiques.....	10
4.2 · Police intercommunale et sécurité	11
4.3 · Voirie entretien.....	12
4.4 · Développement économique.....	13
5 · Direction des solidarités, de l'éducation et de la culture	17
5.1 · Action sociale et politique de la Ville	19
5.2 · Populations nomades sédentarisées	21
5.3 · Gérontologie et handicap	21
5.4 · Maison de la Justice et du Droit	22
5.5 · Sport.....	23
5.6 · Scolaire	23
5.7 · Jeunesse : le centre de loisirs de La Bergue	24
5.8 · Culture.....	25
6 · Direction de la prospective territoriale	27
6.1 · Tourisme.....	27
6.2 · Aménagement du territoire et relations transfrontalières	27
6.3 · Le téléphérique du Salève.....	30
6.4 · Habitat	31
6.5 · Transports.....	33
7 · Direction des services techniques.....	35
7.1 · Gestion technique du patrimoine mobilier et immobilier	35
7.2 · Gestion des déchets	36
7.3 · Eau et assainissement	37
8 · Les ressources communes.....	39
8.1 · Ressources humaines	39
8.2 · Hygiène et sécurité.....	40
8.3 · Système d'Informations Géographiques (SIG)	40
8.4 · Le service Informatique, Nouvelles Technologies et Télécoms (INNT)	41
8.5 · Gestion administrative du patrimoine	41
8.6 · Archives.....	42
8.7 · Communication	42
9 · Comptes administratifs 2010.....	43
9.1 · C.A. Affaires générales.....	43
9.2 · C.A. Assainissement.....	48
9.3 · C.A. Ordures ménagères	49
9.4 · C.A. Eau.....	51
9.5 · C.A. Transports urbains.....	52
9.6 · C.A. Interventions économiques (ZAC des Érables).....	54
9.7 · Zones d'aménagement économique	54
10 · Glossaire.....	55
11 · Agglo pratique	57

Édition 2010

Date de parution : décembre 2011

Réalisation : service communication

Conception graphique : mondofragilis

Maquette : pakouh.com

Impression : imprimerie Villière

Crédits photographiques :

Stéphane Couchet, Bruno Pilia,

Annemasse-les Voirons Tourisme, Fotolia

ISSN 2112-2245

Tirage : 1 500 exemplaires

Présentation Générale

Édito de Robert BORREL



Georges DELÉVAL est devenu Président d'Annemasse Agglo en mai 2011. Après 3 ans de travail dans la première vice-Présidence chargée des finances, il possède une connaissance complète des problèmes. Président élu massivement, il a voulu partager avec moi, pour quelques temps encore, ce qui est devenu notre premier objectif, la création d'une métropole ou région transfrontalière équilibrée avec Genève.

Nous sommes des adversaires résolus du repliement sur soi. Toutes les xénophobies locales nous paraissent dangereuses. Nous voulons aider les démocrates genevois à sortir de leurs frontières pour s'inquiéter de la région sur laquelle pèse leur économie. Nous souhaitons participer pleinement à cette réflexion transfrontalière en tant que Français ayant à défendre une communauté qui, selon les cas, subit la situation économique ou en profite sans véritable poids sur les centres de décision. Avec Bernard GAUD et les membres de l'ARC, nous sommes entrés dans un difficile dialogue de rééquilibrage, difficile mais promis au succès, car les intérêts réels de nos populations sont convergents. Notre dialogue avec les autorités genevoises repose sur la confiance et aussi sur une franchise qui ne redoute pas les tensions momentanées. C'est une mission importante que nous avons voulue et voulons accomplir sans faiblesse.

*Robert BORREL,
Président d'Annemasse Agglo jusqu'en mai 2011.*



*Georges DELÉVAL,
Président d'Annemasse Agglo
depuis mai 2011.*

Annemasse Agglo carte d'identité

1.1 · 12 communes pour un territoire de projets et d'actions

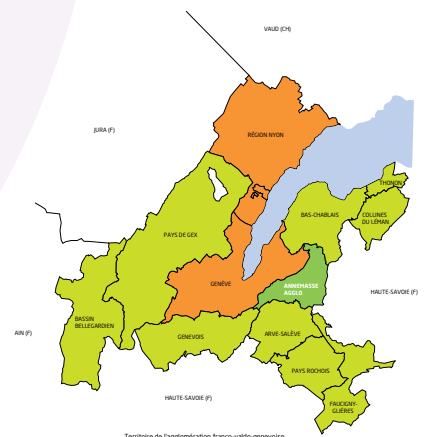
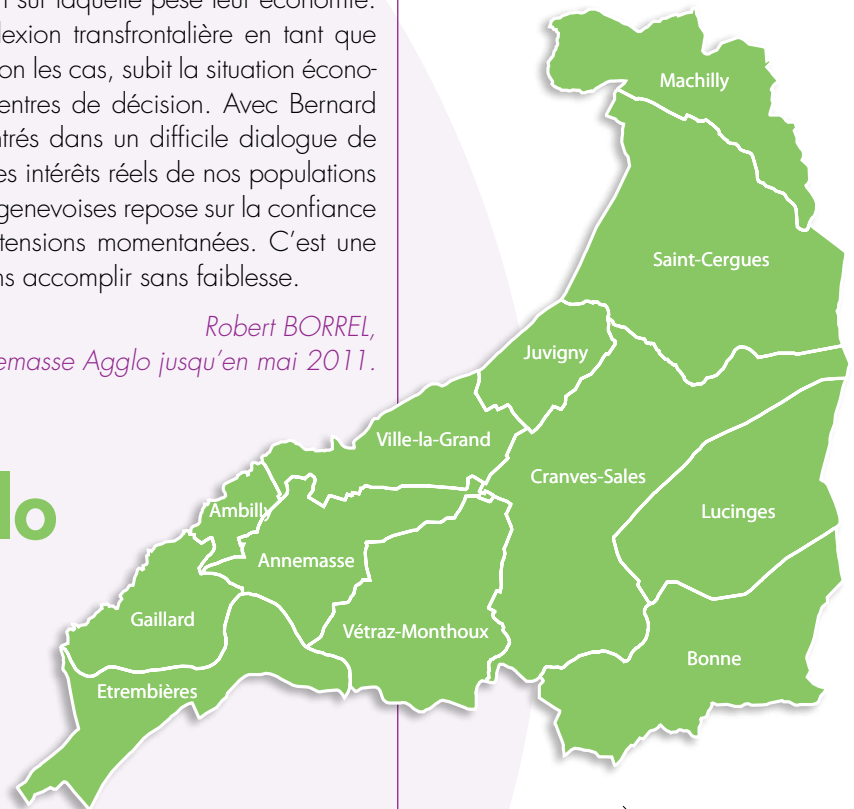
Annemasse Agglo représente aujourd'hui le dynamisme démographique, la vitalité économique et l'étendue d'un territoire fort de 12 communes :

La population totale :

• Ambilly,	5 974 habitants
• Annemasse,	31 092 habitants
• Bonne,	2 739 habitants
• Cranves-Sales,	5 306 habitants
• Étrembières,	1 854 habitants
• Gaillard,	11 435 habitants
• Juvigny,	662 habitants
• Lucinges,	1 541 habitants
• Machilly,	984 habitants
• Saint-Cergues,	3 118 habitants
• Vétraz-Monthoux,	6 651 habitants
• Ville-la-Grand,	7 574 habitants

1.2 · Annemasse Agglo, c'est :

- 78 930 habitants ;
- la 1^{re} agglomération de Haute-Savoie du Nord ;
- la 2^e agglomération de Haute-Savoie ;
- la 8^e agglomération de Rhône-Alpes ;
- une superficie de 6 881 hectares ;
- un territoire urbain et rural ;
- une croissance démographique importante ;
- un tissu économique dense et diversifié ;
- des industries porteuses de savoir-faire ;
- un maillage de voies de communication.



Annemasse Agglo au sein du projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Le projet d'agglo c'est :

- 2 pays	- 208 communes
- 2 cantons, 2 départements	- 860 694 habitants
- 1 région	- 403 341 emplois
- 2 000 km ²	



2

Des acteurs et des compétences

2.1 . Les principaux acteurs d'Annemasse Agglo au service d'un territoire :

79 élus et 350 agents travaillent pour faire fonctionner l'institution au quotidien, faire vivre le territoire d'Annemasse Agglo au gré des mutations, et se mettre au service de ceux qu'ils représentent.

2.1.1 • Gouvernance

Le Président

Le Président est élu par le Conseil communautaire. Il représente l'exécutif de l'agglomération. Le Président a compétence pour prendre un certain nombre de décisions au nom de l'assemblée des élus, à laquelle il rend compte. Il est principalement en charge de l'administration, prépare et exécute le budget de la communauté.

Le Bureau communautaire

Le Bureau est composé du Président et des 23 vice-Présidents élus par le Conseil communautaire, chaque commune étant représentée par 2 délégués (représentation égalitaire). Il se réunit tous les mardis matin pour délibérer sur les questions qui lui sont déléguées et donner un avis au Président et au Conseil, avant toute décision importante. C'est l'instance qui détermine les orientations stratégiques et prépare les arbitrages. Il prend également un certain nombre de décisions, par délégation du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est composé des délégués des 12 communes membres, 79 délégués titulaires et 40 suppléants. Il a pour vocation de prendre toute délibération

dans les domaines de compétence de la Communauté. Ses séances sont publiques.

Les commissions

Les 23 commissions instruisent les dossiers et formulent des avis avant un examen en Bureau communautaire et au Conseil communautaire. Chacune est animée par un vice-Président, membre du Bureau communautaire.

Les délégués dans les organismes extérieurs ou instances internes

Annemasse Agglo dispose de 494 sièges répartis dans 118 organismes, parmi lesquels :

- **Syndicats mixtes** : Syndicat mixte intercommunal de gestion du contrat global (SIMBAL), Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne (SIGCSPRAA), Syndicat mixte de l'hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville, Syndicat Intercommunal des Déchets du Genevois (SIDEFAGE), Syndicat Mixte d'Études des Transports et des Déplacements dans le bassin franco-valdo-genevois (SMETD), Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA), Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA), Assemblée Régionale de Coopération du Genevois (ARC).

- **Aménagement du territoire** : Société d'Équipement De Haute-Savoie (SEDHS), Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF74) et divers groupes de pilotage.

- **Développement économique** : Centre de Ressources Technologiques et Humaines (CRTH), Société d'Économie Mixte (SEM), Maison de l'Économie Développement (MED), etc.

- **Habitat** : Société Immobilière de Gaillard Économie Mixte (SIGEM), Solllar, SA Mont-Blanc Halpades – Eriila, Haute-Savoie Habitat.

- **Transport - mobilité** : Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART).

- **Solidarité** : Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), Comité Départemental Canicule, Association Départementale pour le Travail Protégé (ADTP), Centre Binet, Association Logement Accueil et Promotion (ALAP), Association pour la Prévention et la Réhabilitation des Toxicomanes (APRETO), Groupe Opérationnel d'Action Locale de Sécurité (GOALS).

- **Sport** : Cible du Salève, Tennis club du Salève.

- **Scolaire** : conseils d'administration des collèges et lycées publics implantés sur le territoire, etc.

- **Patrimoine** : 8 copropriétés.



Président
Robert BORREL
ANNEMASSE

2.1.2 · Le Bureau communautaire



1^{er} vice-Président
Georges DELÉAVAL
JUVIGNY



2^e vice-Président
Christian DUPESSEY
ANNEMASSE



3^e vice-Présidente
Renée MAGNIN
GAILLARD



4^e vice-Président
Raymond BARDET
VILLE-LA-GRAND



5^e vice-Présidente
Michelle AMOUDRUZ
VÉTRAZ-MONTHOUX



6^e vice-Président
Jean-Pierre VINCENTI
AMBILLY



7^e vice-Président
Bernard BOCCARD
CRANVES-SALES



8^e vice-Président
Yves CHEMINAL
BONNE



9^e vice-Président
Gabriel DOUBLET
SAINT-CERGUES



10^e vice-Président
Maurice GIACOMINI
ÉTREMBIÈRES



11^e vice-Président
Jean-Luc SOULAT
LUCINGES



12^e vice-Président
Jacques BOUVARD
MACHILLY



13^e vice-Président
Guilhem BEDOÏAN
JUVIGNY



14^e vice-Président
Jean-François VUICHARD
GAILLARD



15^e vice-Président
Daniel DE CHIARA
VILLE-LA-GRAND



16^e vice-Présidente
Liliane MONET
VÉTRAZ-MONTHOUX



17^e vice-Président
Salah KERAÏM
AMBILLY



18^e vice-Présidente
Georgette ROUILLAT
CRANVES-SALES



19^e vice-Président
Patrick CONDEVAUX
BONNE



20^e vice-Président
Bernard BALSAT
SAINT-CERGUES



21^e vice-Président
Alain BOSSON
ÉTREMBIÈRES



22^e vice-Présidente
Christine BURKI
LUCINGES



23^e vice-Présidente
Catherine DREMBLE
MACHILLY

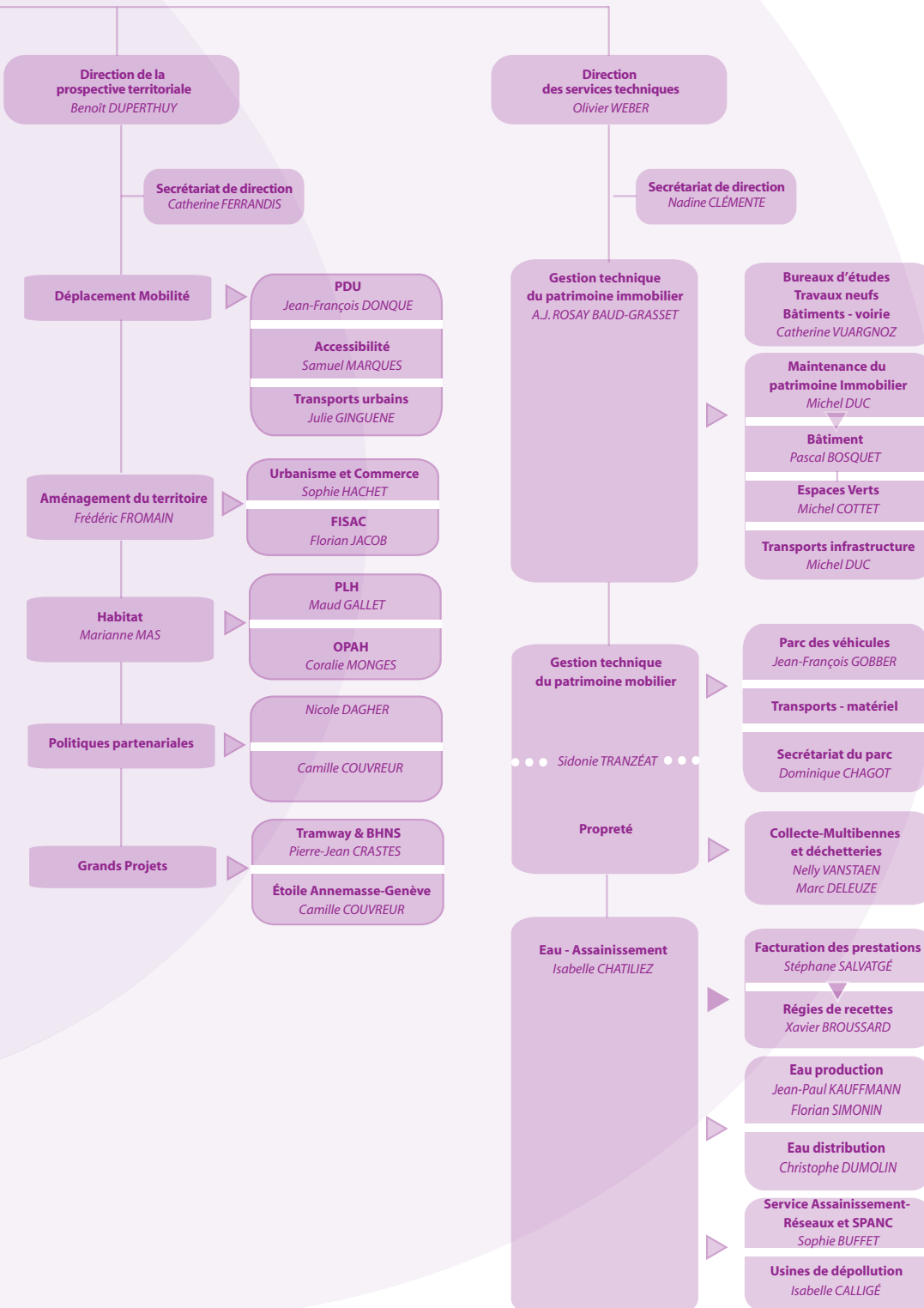
2

2.1.3 · L'organigramme des services

Annemasse Agglo, c'est aussi des moyens humains et des agents au service du territoire.



Organigramme des services d'Annemasse Agglo novembre 2010



2.2 · Les compétences communautaires

Elles se répartissent entre plusieurs domaines :

2.2.1 · Les compétences obligatoires

La loi du 12 juillet 1999 sur la coopération intercommunale définit quatre compétences obligatoires :

Le développement économique :

- la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire ;
- les actions de développement économique d'intérêt communautaire.

L'aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; réserves foncières ;
- politique foncière ;
- organisation des transports urbains ;
- études relatives aux transports et aux déplacements. Adhésion au Syndicat Mixte d'Études des Transports et des Déplacements dans le bassin franco-valdo-genevois (SMETD) ;
- contribution au financement de l'infrastructure ferroviaire Cornavin – Eaux Vives – Annemasse (CEVA) ;
- organisation des remontées mécaniques du téléphérique du Salève, et adhésion, de ce fait, au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) pour l'exploitation du téléphérique du Salève ;
- participation aux procédures partenariales et contractuelles de l'État et de la Région pour créer une stratégie de développement d'un territoire à une échelle pertinente.

L'équilibre social de l'habitat :

- Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;

- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

La politique de la ville dans la communauté :

- dispositifs contractuels de développement urbain, local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ;
- dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

2.2.2 · Les compétences optionnelles

L'Agglo intervient également dans six autres domaines de compétences optionnelles :

- la création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire ;
- l'assainissement (élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés) ;
- l'eau ;
- la protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre la pollution de l'air et des nuisances sonores) ;
- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- l'action sociale d'intérêt communautaire.

2.2.3 · Les compétences facultatives

- Politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions d'intérêt communautaire au niveau :
 - culturel (contribution au financement du cinéma d'art et d'essai de la MJC), festival « Printemps Annemassien du Théâtre Sans Frontières » ;
 - sportif (achat d'équipements ou de matériels, contributions financières à des associations et aide à l'organisation de manifestations sportives) ;
 - scolaire (encourager les échanges inter-établissements, les projets pédagogiques) ;
 - sécurité, salubrité et hygiène publique.
- Politique sanitaire : études, acquisitions, viabilisations et réserves foncières ; hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville.
- Lutte contre l'incendie et le secours.
- Soutien aux actions pour le développement universitaire, la recherche et le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

3

Direction des affaires générales

La direction des affaires générales occupe une place stratégique dans le fonctionnement de la communauté ; son action principale recouvre deux domaines d'intervention essentiels mais sensiblement différents :

3.1 · Le suivi des assemblées

La direction des affaires générales assure le suivi des instances décisionnelles que sont le Conseil et le Bureau communautaire ainsi que les décisions prises par le Président d'Annemasse Agglo.

Il s'agit de préparer et suivre le déroulement des réunions de ces différentes instances : élaboration des documents préparatoires, convocations, rédaction des procès verbaux, des délibérations et actes administratifs, suivi des conventions et des délibérations. Ces actes, pour être exécutoires, doivent respecter un certain formalisme : transmission au contrôle de légalité, publicité, etc.

En 2010, le Bureau s'est réuni à 47 reprises, le Conseil communautaire 15 fois.

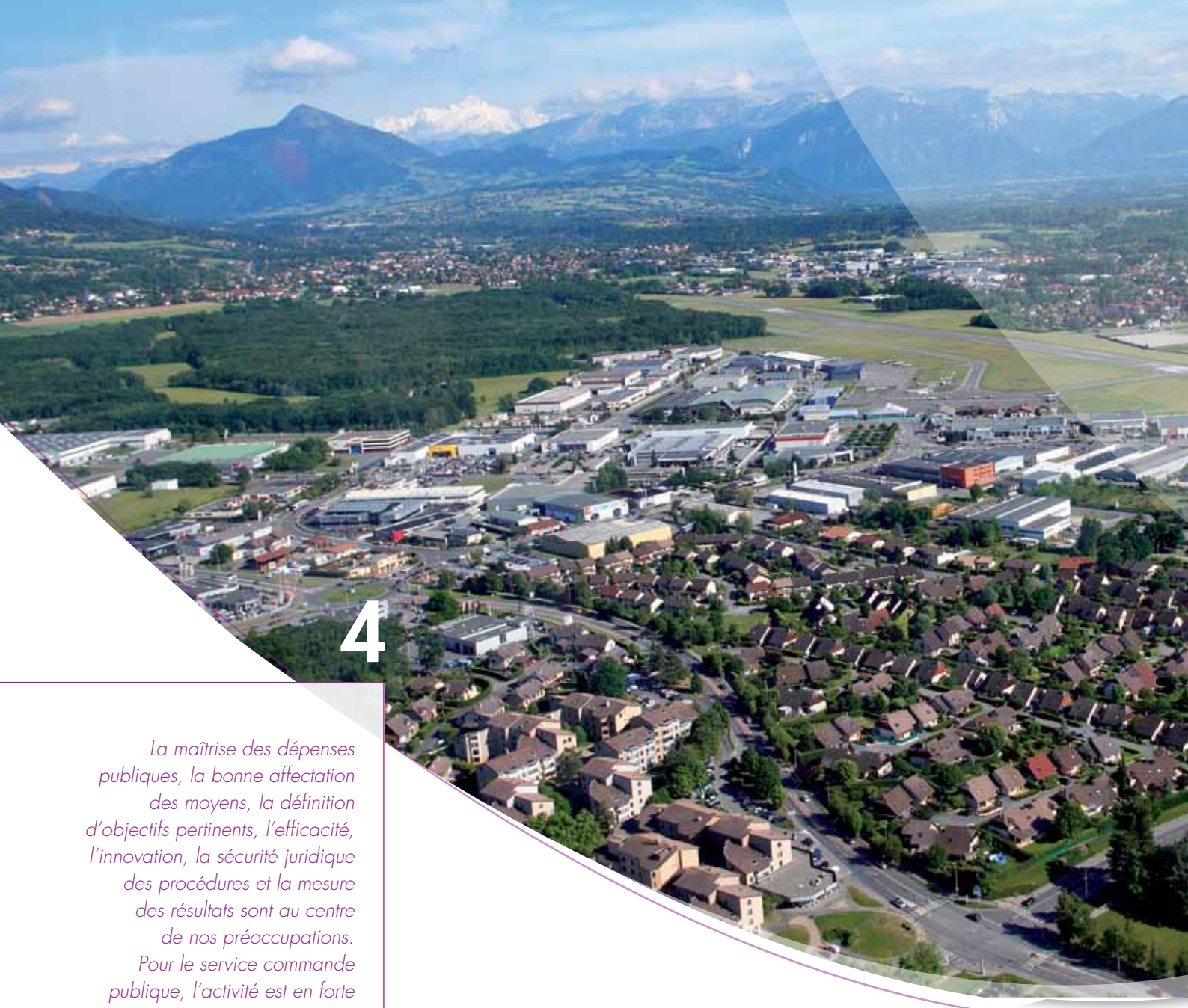
3.2 · Les actes transmis au contrôle de légalité

Le Code Général des Collectivités Locales fixe le cadre d'intervention des communes, établissements publics intercommunaux, départements et régions. Il en précise les compétences et les règles de fonctionnement.

Il stipule notamment que les actes des collectivités territoriales et de leurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) peuvent être exécutés après soumission au contrôle de légalité.

En 2010, Annemasse Agglo c'est 1 265 actes administratifs, soit :

- 625 arrêtés
- 296 délibérations de Conseil communautaire
- 129 délibérations en Bureau
- 215 décisions du Président



4

La maîtrise des dépenses publiques, la bonne affectation des moyens, la définition d'objectifs pertinents, l'efficacité, l'innovation, la sécurité juridique des procédures et la mesure des résultats sont au centre de nos préoccupations. Pour le service commande publique, l'activité est en forte hausse en 2010.

Direction de la commande publique, de l'économie et des services mutualisés

Pour les services mutualisés, entretien de la voirie et police municipale intercommunale, les effectifs sont stables. Le renouvellement des conventions de mutualisation est prévu pour le 1^{er} janvier 2011. Des investissements ont été réalisés pour renouveler le matériel et l'adapter aux nouvelles missions des services.

En matière de développement économique, deux grandes actions ont été menées :

- développement de l'offre immobilière et foncière à destination des entreprises ;
- animation et promotion économique du territoire.

4.1 · Commandes publiques

En 2010, 118 marchés ont été notifiés.

- 3 pour le compte du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ;
- 115 pour le compte d'Annemasse Agglo.

65 procédures ont été lancées par le service commande publique. Environ 80% d'entre elles sont des procédures adaptées.

2 conventions de groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux ont été signées (avec les communes de Machilly, d'Annemasse et le SYANE). Le recours à ce dispositif tend à se développer en direction des besoins fonctionnels des collectivités.



Retrouvez l'intégralité des marchés notifiés en 2010 sur le site internet d'Annemasse Agglo : www.annemasse-agglo.fr, page « marchés publics ».

Les achats de 2010 :

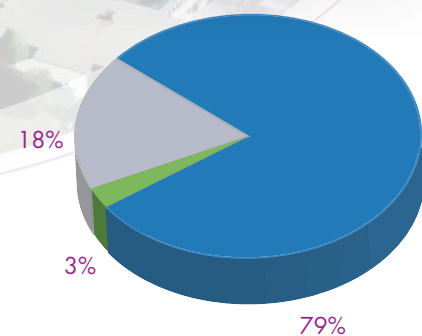
- pour les fournitures de bureau et le papier, 26 livraisons ont eu lieu pour 481 commandes validées, soit un montant de 35 500 euros TTC ;
- pour le mobilier de bureau, 57 commandes ont été passées pour un montant de 42 595 euros TTC.

Dématérialisation

La nouvelle plateforme de dématérialisation est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2010. Elle est accessible à cette adresse : <http://annemasse-agglo.marcoweb.fr> L'ensemble des consultations lancées par Annemasse Agglo est publié sur cette plateforme et les pièces des dossiers de consultation sont toutes mises en ligne.

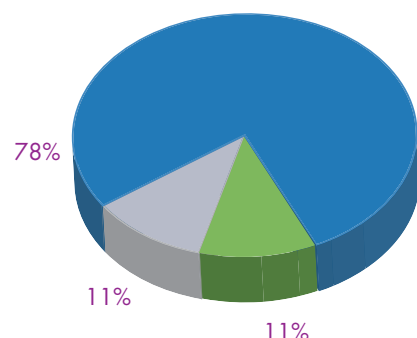
En 2010, 19 offres ont été reçues par voie dématérialisée.

Répartition par type de procédure



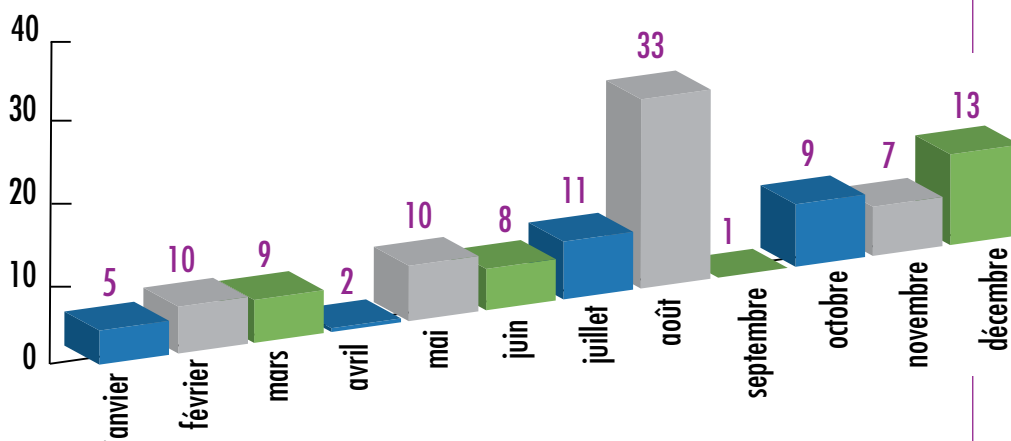
■ MAPA (Marchés À Procédure Adaptée) ouvert
■ MAPA restreint
■ AOO - Appel d'Offres Ouvert

Répartition des marchés (Annemasse Agglo) par montant (€ HT)



■ - 90 000
■ 90 000 à 193 000
■ + 193 000

Nombre de notifications par mois



4.2 · Police intercommunale et sécurité

Des domaines d'activités diversifiés :

- **Une police judiciaire :** les policiers exercent un pouvoir de répression qui se concrétise par des procès verbaux ou rapports d'infraction (au code de la route, au code de l'urbanisme, au code des débits de boissons, etc.) Ils prêtent main forte aux Officiers de Police Judiciaire de la Gendarmerie Nationale et peuvent intervenir lors d'interpellations d'auteurs de crimes ou délits.

- **Une police administrative :** les policiers contrôlent les arrêtés municipaux qui réglementent la circulation, le stationnement ou le déroulement des manifestations publiques. Ils définissent certaines formalités administratives (affichage d'une autorisation d'urbanisme, présence lors de l'ouverture d'une porte par les pompiers, etc.) Ils veillent à la régularité et au respect des opérations funéraires.

- **Une police de proximité :** les policiers municipaux reçoivent les doléances et réclamations, au travers de leurs contacts avec la population. Ils tentent alors de leur apporter des réponses concrètes et en rendent compte au Maire et à l'Officier de Police Judiciaire (OPJ) territorialement compétents.

Une triple mission :

- **La sécurité des personnes et des biens :** surveillance des établissements scolaires, des bâtiments et équipements publics, du domaine privé, dans le cadre des rondes de surveillance ;
- **La tranquillité et l'ordre public :** lutter contre toutes les nuisances (bruit, troubles du voisinage, etc.) ;
- **La salubrité :** veiller au respect de l'environnement (répression des dépôts d'ordures sauvages) et à l'hygiène publique, tout comme le rôle de police des marchés, de police des débits de boissons, de la pêche et de la chasse. La police municipale intervient enfin dans la recherche des auteurs de dégradations de biens publics ou privés, et l'enlèvement des épaves de véhicules.

Fonctionnement du service

Le service Police mutualisé de l'Agglo est composé de 5 agents.



Les policiers se formant au maniement d'armes

Le service de Police mutualisé œuvre chaque jour sur les territoires communaux de Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues.

Les policiers municipaux sont assermentés et soumis au double agrément du Préfet (pour la police administrative) et du Procureur de la République (ils ont la qualité d'agents de police judiciaire adjoints).



Le service Police intercommunale

Statistiques de la Police Intercommunale :

1^{er} janvier au 31 décembre 2010

	Stationnements abusifs	Patrouilles pédestres	Fourrière	Dégradations	Conflits de voisinage	Nuisances sonores	Gens du voyage	Opérations funéraires	Objets trouvés	Faits d'animaux	Opérations tranquillité vacances	Enquêtes administratives	Environnement
CRANVES-SALES	28	19	11	4	12	2	2	12	32	20	55	17	25
BONNE	27	12	1	2	6	2	10	6	6	5	19	6	20
SAINT-CERGUES	10	4	6	8	8			10	5	13	6	3	31
MACHILLY	11	1	3		1			1		7		3	3
JUVIGNY	2	1	1	1	1		1	1	4	4	3	2	2
LUCINGES	4	4		3	2	2		2		5	18	1	14
Total interventions	82	41	22	18	30	6	13	32	47	54	101	32	95

	Police Route contrôle	Affichage publicité	Urbanisme	Accidents circulation	Écoles	Constats non habitabilités	Voirie	Découverte véhicule volé	Régulation circulation	Participations manifestations	Rapports	Zone bleue	TOTAL DES PV
CRANVES-SALES	51	4	34	8	332	3	16	5	8	13	30		128
BONNE	50		22		108	8	2	3	3	6	27	58	125
SAINT-CERGUES	29	2	13		18	4	5	5		2	20		73
MACHILLY	10		1		2	1	1	3		1	2		8
JUVIGNY	27	2	2	1	1		3	4		2	4		7
LUCINGES	22		4		50	5	2		6	2	4		18
Total interventions	189	8	76	9	511	21	29	20	17	26	87	58	359

Total des interventions pour toutes les communes

1982

Équipement et formation :

- formation continue au maniement des armes (par exemple, le lanceur de balle de défense) ;
- formation à l'utilisation du Tonfa, et self-défense ;
- formation à l'urbanisme (5 agents commissionnés) ;
- formation sur le bruit (1 agent) ;
- formation à la vidéo protection ;
- formation informatique et bureautique.

Bilan des interventions 2010 :

- renforcement de la surveillance sur la police de l'environnement et de l'urbanisme ;
- nombreuses interventions sur les faits liés aux conflits de voisinage ;
- nombreuses interventions pour le non-respect des arrêtés municipaux (feux, bruit, etc.) ;
- participations aux manifestations des communes ;
- contrôle coordonné avec la Gendarmerie nationale et la brigade de douane Suisse.

4.3 · Voirie entretien

Au service de 130 kilomètres de voies

Le service voirie entretien mutualisé intervient sur les routes communales afin d'assurer aux usagers une sécurité optimale : entretien des routes (nids de poule, aménagement chaussées, etc.), déneigement et salage, curage des fossés, fauchage des accotements, entretien des panneaux de police. Des prestataires extérieurs interviennent pour le balayage mécanique des rues, l'élagage (en collaboration avec le service voirie), le marquage au sol ainsi que l'entretien de l'éclairage public.

Description du service

- 1 responsable du service ;
- 1 chef d'équipe ;
- 1 adjoint au chef d'équipe ;
- 4 agents de la voirie ;
- 1 secrétaire à mi-temps.

Création d'une glissière de sécurité au Bois du Ponfonnet à Saint-Cergues



Achats de matériels

- tracteur Class Arion ;
- plaque vibrante ;
- pilonneuse ;
- panneaux de signalisation.

Interventions exceptionnelles

- fauchage : mise en place d'une gestion différenciée des bords de route, une démarche innovante pour préserver la flore et la petite faune qui niche le long des routes ;
- accotements des routes de la Ripaille et Malan à Bonne, des Moulins et des Bois d'Enclos à Juvigny ;
- déneigement : mise en place du salage raisonné pour préserver l'environnement ;
- création d'une glissière de sécurité au Bois du Ponfonnet à Saint-Cergues ;
- campagne de remplacement et de mise aux normes des panneaux de signalisation ;
- travaux de petite maçonnerie.

Le service voirie entretien mutualisé œuvre chaque jour sur les routes communales de Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues.



Reprise des pavés à Lucinges



4.4 • Développement économique

Annemasse Agglo exerce en matière de développement économique deux grandes actions :

4.4.1 • Développement de l'offre immobilière et foncière à destination des entreprises

Durant l'année 2010, les travaux d'aménagement du Technosite Altéa – première tranche – ont été achevés. Les premières plates-formes commercialisables sont disponibles. Les actions de commercialisation et de promotion du site se sont poursuivies et devraient se concrétiser au cours de l'année 2011.

Le Technosite Altéa, un site dédié à l'innovation, sur la commune de Juvigny

Pour la zone d'activités de Borly II, de nouvelles simulations financières ont été réalisées. Celles-ci ont permis de poursuivre des négociations avec la commune de Cranves-Sales qui est propriétaire de la grande majorité des terrains inclus dans le périmètre de la ZAC et de terrains urbanisables adjacents. Ces discussions devraient aboutir en 2011.

Pour la zone des Bois d'Arve à Étrembières, la mise en œuvre d'une procédure de ZAC a été engagée (1^{re} réunion de Comité de pilotage en décembre).

En ce qui concerne les Ateliers Relais, des négociations avec une entreprise ont été engagées et devraient se concrétiser en 2011.

Zone d'activités de Borly



Scaime, entreprise implantée au Technosite Allée, spécialisée dans les capteurs de pesage



4.4.2 • Animation et promotion économique du territoire

Dans le cadre du deuxième volet de son action sur le plan économique, Annemasse Agglo exerce sa compétence par le biais d'une Société d'Économie Mixte (SEM), la Maison de l'Économie Développement (MED). Le partenariat avec la MED, prolongé jusqu'à fin 2012 après procédure de mise en concurrence, s'est poursuivi.

L'action de cette structure s'articule autour de 5 points :

Assistance, conseil et aide à la décision en matière de politique économique

Au cours de l'année :

- 24 réunions consacrées à l'économie ont eu lieu ;
- 124 rencontres individuelles ;
- 26 notes réalisées et diffusées sur des sujets économiques.

La MED a poursuivi l'accompagnement à la réalisation du Document d'Aménagement Commercial (DAC), le volet urbanisme commercial du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

La prestation de service pour la mise à jour du Système d'Informations Géographiques (SIG) s'est poursuivie.

Guichet unique pour la création et le développement des entreprises

Environ **1 371 porteurs de projets** ont été accueillis et 705 accompagnés. Ces chiffres sont en augmentation compte tenu du contexte économique. Parmi les 705 personnes accompagnées, 555 étaient demandeurs d'emplois.

Concernant les demandes d'implantation d'entreprises, 387 demandes ont été traitées, 46 investisseurs et 12 partenaires immobiliers rencontrés.

Les plaquettes trimestrielles « agenda du créateur » et « offres immobilières » ont été diffusées.

Consolidation et renforcement de la capacité d'attraction du territoire

La MED a produit 5 avis dans le cadre des demandes examinées en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

Elle a lancé, fin juin, une étude pour définir le socle stratégique de la politique de marketing territorial d'Annemasse Agglo.

Promotion de l'identité économique du territoire

Annemasse Agglo était présente :

- au **MIPIM 2010** au sein du stand commun « Lake Geneva Region » ;
- au salon « **Place des Affaires** » à Genève ;
- au 1^{er} **forum de l'emploi transfrontalier** à Annemasse ;
- à la « **Caravane des Entrepreneurs** » ;

- au **salon Transfrontalier de la création/reprise d'entreprises.**

Les plaquettes de promotion économique ont été mises à jour.

Animation de la Cité de la Solidarité Internationale

Les actions de promotion, communication et prospection se sont poursuivies. La campagne de prospection a permis de détecter 8 projets d'implantation potentiels.

Le taux de retour de la prospection a été de 39% (42 réponses pour 109 ONG contactées).

Au cours de l'année, **51 rencontres partenaires ont eu lieu.**



Le Salon des Métiers de l'Humanaire, organisé les 20 et 21 novembre par la Cité de la Solidarité Internationale.



5

Direction des solidarités, de l'éducation & de la culture

Plus que jamais les enjeux concernant les solidarités et la cohésion sociale constituent le pendant des enjeux de développement économique à l'échelle de notre territoire. Alors que l'État semble confirmer une vision plus réductrice de la politique de la Ville et que les restrictions budgétaires préfigurent de réelles menaces pour la pérennité de certains dispositifs, notre agglomération se doit de poursuivre et d'accentuer le traitement des problématiques sociales urbaines, afin de préparer l'avenir en construisant, avec les communes qui la composent, un territoire d'ouverture, de mixité, de dynamisme et de projets.

Après un exercice 2009 considéré comme une année de *lancement*, 2010 aura été une première année de *concrétisation* pour la Direction des solidarités, de l'éducation et de la culture. Les services ont été renforcés par l'arrivée d'un chargé de mission sur la thématique sportive (remplacement), et par un nouveau référent technique pour les thématiques hébergement/précarité et sédentarisation des gens du voyage. Au travers de l'élaboration et de la mise en chantier de plusieurs projets importants, la Direction a construit ses interventions pour apporter des réponses nouvelles et adaptées aux difficultés rencontrées par la population.

- Si la politique de la Ville marque un peu le pas, avec la prorogation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) jusqu'en 2014, l'expérience acquise et les partenariats existants permettent d'envisager plus largement les problèmes de cohésion sociale et d'engager le travail d'élaboration d'un futur projet social de territoire, à l'échelle de l'agglomération.
- Sur la base du protocole d'agglomération validé entre les communes et Annemasse Agglo, une première



opération de relogement en habitat social adapté concernant six familles a débuté sur la commune d'Annemasse pour être finalisée en 2011, concrétisant ainsi la volonté politique nouvelle de l'agglomération.

- L'ouverture au printemps du 2^e Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de l'agglomération a été l'occasion de remettre en travail les relations entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), Annemasse Agglo et leurs partenaires en matière de prise en charge gérontologique.

- À travers le soutien au Cinéma Actuel, et plus encore par les moyens accordés au rayonnement toujours croissant de l'École des Beaux Arts du Genevois (EBAG), Annemasse Agglo apporte sa contribution au panorama culturel du territoire.

- Au-delà de la gestion des équipements sportifs intercommunaux et du soutien associatif, le service sport a participé au travail engagé dans le cadre de la restructuration de la piscine, futur centre aquatique de l'agglomération annemassienne.

- Enfin, les moyens du service jeunesse ont été essentiellement mobilisés par la procédure de renouvellement du contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour le centre de loisirs de la Bergue.

À travers tous ces axes d'intervention, la Direction des solidarités, de l'éducation et de la culture doit poursuivre son travail d'interpellation, à l'écoute des citoyens de tous âges et de tous horizons, pour accentuer le maillage du territoire et favoriser l'accroissement des outils de développement social urbain indispensables à notre agglomération.



5.1 • Action sociale et politique de la ville

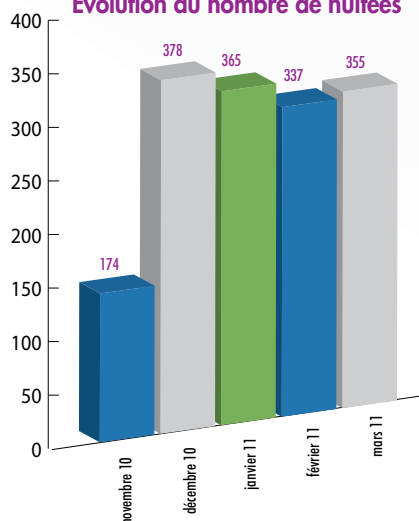
5.1.1 • Accueil et hébergement

L'abri grand froid, ouvert du 15 novembre 2010 au 31 mars 2011, a accueilli **68 personnes** ce qui a représenté un total de **1 609 nuitées**.

Abri grand froid

Pour la 7^e année consécutive, Annemasse Agglo a ouvert l'abri grand froid, centre d'hébergement d'urgence dans le cadre du plan hivernal. Grâce au soutien de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la commune d'Annemasse, 12 places ont été mises à disposition du 115. La mission d'accompagnement social des résidents a été confiée au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ARIES.

Évolution du nombre de nuitées



De nombreux partenaires garantissent le fonctionnement quotidien de l'abri grand froid : Trait d'union, GIA, Banque Alimentaire, Annemasse Agglo, sans oublier les bénévoles.

Durant la période hivernale, le 115 a reçu 12 782 appels. 24 % provenaient du territoire d'Annemasse Agglo. Notre territoire occupe ainsi **la 2^e position en demande d'hébergement d'urgence en Haute-Savoie**.

Commission des situations particulières

Elle a été mise en place pour étudier des situations complexes pour lesquelles aucune réponse n'était apportée par les dispositifs ou structures d'hébergement existants.

Réhabilitation du centre Maison Coluche

Annemasse Agglo a initié ce projet en 2010. Cette réhabilitation permettra d'améliorer l'offre d'hébergement d'urgence et de stabilisation.

Accueil de jour

L'accueil de la structure est assuré par l'association « Escale Accueil » : 18 bénévoles se sont relayés toute l'année pour permettre au public en errance de se restaurer, de se doucher, de poser leurs bagages, etc. Pour assurer une certaine continuité au public, Annemasse Agglo a accepté de rattacher l'équipe éducative au sein de son effectif. En 2010, **286 personnes** en situation de grande précarité ont été accueillies par les deux travailleurs sociaux chargés de l'accompagnement.

Dispositif d'hébergement d'urgence des jeunes

Cette instance, soutenue par Annemasse Agglo, est coordonnée par la Mission Locale. Six chambres ont été proposées par la résidence sociale-FJT « le Château Rouge », la résidence sociale « ADOMA » et la résidence sociale AATES « les Chanterelles ».

En 2010, sur 99 prescriptions effectuées par les référents sociaux de l'APRETO, de la PJJ, de PASSAGE et de la Mission Locale, **seuls 47 jeunes** ont pu bénéficier d'une admission dans ce dispositif.

5.1.2 • Politique de la Ville

Depuis 2000, la 2C2A puis Annemasse Agglo, en lien avec les 12 communes, a progressivement accru son engagement dans le domaine des solidarités à travers le développement de la politique de la Ville.

L'année 2010 a été une période d'incertitude quant à la poursuite de l'engagement de l'État dans ce domaine. Après une première prorogation d'un an, le dispositif a finalement été prolongé jusqu'en décembre 2014.

Annemasse Agglo a cependant souhaité, dans le cadre de sa politique globale de cohésion sociale, se doter d'un outil d'observation actualisé des besoins sociaux. Ainsi, la structure universitaire « À propos » a été missionnée pour réaliser un référentiel statistique.

Les Rencontres de l'Agglo

En octobre 2010, la 1^{re} édition des « Rencontres de l'Agglo » se déroulait sur le thème des Solidarités. L'objectif était de donner la parole aux acteurs du territoire, de permettre aux élus, professionnels et citoyens, de mieux appréhender l'engagement de la collectivité en matière de cohésion sociale et de solidarités.

Au programme : présentation d'un film, conférences thématiques, forum organisé grâce à la mobilisation des partenaires associatifs et institutionnels d'Annemasse Agglo. Près de deux cents participants étaient au rendez-vous.

Atelier Santé Ville : structuration de la démarche

L'Atelier Santé Ville (ASV) est une instance de concertation qui a pour vocation de créer des synergies entre différents acteurs locaux autour de questions relatives à la santé (alimentation et précarité, santé mentale, accès au soins et précarité). L'année 2010 a permis de réunir, à partir du diagnostic santé, des groupes de travail et de définir des actions prioritaires.

5.1.3 • Partenariat avec les associations

Annemasse Agglo est mobilisée, aux côtés d'acteurs de terrain, pour les aider dans la mise en œuvre de leur intervention sociale. Ce fut le cas notamment en 2010 avec l'accompagnement de la mise en place de l'Appart 74 (service social d'accompagnement des personnes prostituées ou en risque de prostitution) ou encore avec la reconstitution de l'Équipe Mobile Psychosociale (dispositif d'accompagnement des personnes en situation de souffrance psychique et précarité).

Pour visionner le film :

Annemasse Agglo, un territoire de cohésion sociale et de solidarités

www.annemasse-agglo.fr

THÈMES	BUDGET ALLOUÉ EN 2010	EXEMPLES D'ACTIONS
Emploi, insertion, formation	156 800 €	Financement d'associations : Mission Locale, association pour le droit à l'initiative économique. Accompagnement de dispositifs : Tremplin, etc.
Accueil, hébergement et aides d'urgence et temporaire	117 500 €	Gestion d'un abri grand froid pendant la période hivernale. Suivi de l'Escal, de la Maison Coluche, du Dispositif d'hébergement d'urgence des jeunes.
Santé (accès aux soins, addictions, santé mentale, etc.)	78 300 €	Financement d'associations : APRETO, ANPAA74 Soutien Équipe Mobile Psychosociale, l'Atelier Santé Ville, etc.
Insertion des publics handicapés	75 600 €	Financement des activités de l'association Espace Handicap.
Prévention de la délinquance	18 600 €	Coordination des acteurs de terrain (CISPD), coordination du dispositif « Mesure d'éviction des conjoints violents » en lien avec le Tribunal de Grande Instance.
Citoyenneté, accompagnement social, accès au droit, discriminations	90 900 €	Accompagnement du service social spécialisé dans l'accompagnement des personnes prostituées. Mise en place d'un collectif local de lutte contre les discriminations. Suivi et coordination de la Maison de Justice et du Droit. Soutien aux associations : YELEN, VIA 74.
Gérontologie Fonctionnement / Investissement	825 272 €	Gestion de l'EHPAD <i>les Gentianes</i> situé à Vétraz-Monthoux. Ouverture d'un deuxième EHPAD, <i>la Kamouraska</i> .
Nomades sédentarisés et gens du voyage	94 625 €	Recensement des besoins et coordination pour le logement de certaines familles. Participation de l'Agglo auprès du Syndicat Intercommunal de GÉstion des Terrains d'Accueil (SIGETA) regroupant 56 communes sur le Genevois Français.
Total	1 457 597 €	



5.2 · Populations nomades sédentarisées

Depuis mars 2009, Annemasse Agglo s'est donnée pour objectif de travailler à l'**amélioration des conditions de vie des familles issues des gens du voyage** implantées sur son territoire. Cette démarche repose notamment sur un travail spécifique, en lien avec les communes du territoire, en matière de relogement et d'habitat adapté.

Le diagnostic actualisé en 2010 fait apparaître la nécessité d'améliorer les conditions d'habitat de 60 ménages sur le territoire de l'agglomération.

Une convention avec l'association ALAP, chargée de l'accompagnement social des personnes issues de la communauté des gens du voyage, a été signée.

Une convention cadre existe déjà avec le Conseil Général. L'objectif à terme est d'assurer une complémentarité d'actions et d'interventions dans le domaine social.

En 2010, un projet d'habitat adapté sur le territoire d'Annemasse concernant six foyers a été étudié avec les familles concernées et se réalisera au cours de l'année 2011.



5.3 · Gériatologie et handicap

Annemasse Agglo a poursuivi en 2010 son travail de collaboration avec le CIAS, pour la gestion des EHPAD, tout en maintenant les démarches d'accompagnement des associations présentes sur le territoire.

Ouverture de la Kamouraska

2010 constitue une année importante pour la compétence gériatologie, marquée par l'ouverture au printemps d'un nouvel établissement de 80 places, la Kamouraska, sur la commune de Gaillard. À travers son CIAS, Annemasse Agglo tentera dorénavant de faire fonctionner de manière harmonisée deux structures au bénéfice des personnes âgées dépendantes, la Kamouraska et les Gentianes.

Sur le plan des personnels, Madame Sandrine Sadourny a été remplacée en décembre par Monsieur Laurent Filippi en qualité de Directeur des Gentianes.

Soutien aux associations

Par ailleurs, la commission gériatologie – handicap d'Annemasse Agglo a souhaité en 2010 maintenir et/ou développer l'appui technique et financier accordé aux associations présentes sur son territoire, pour encourager l'organisation de manifestations ponctuelles telles que la 6^e édition des *Virades de l'espoir* (organisées le 26 septembre avec l'appui des élus et des services de Cranves-Sales) ou le spectacle proposé par *Les Aînés de l'Agglo* dans le cadre de la Semaine Bleue. Mais Annemasse Agglo intervient aussi pour soutenir la mise en œuvre des programmes d'action de chacun des partenaires, tels que Au Rendez-vous des Gentianes, REGAR ou Espace Handicap.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Au rendez-vous des Gentianes	4 500 €
Les aînés de l'Agglo	1 000 €
Edelweiss animations	1 000 €
REGAR	13 000 €
Espace Handicap	75 665 €
Les Virades de l'espoir	551 €
Total	95 716 €

5.4 · La Maison de la Justice et du Droit

La Maison de la Justice et du Droit (MJD) est un espace d'échanges et de communication entre justice et citoyens.

Elle apporte des réponses alternatives pour lutter contre la petite et moyenne délinquance. Elle est également le lieu privilégié de la conciliation et de la médiation judiciaires.

Accessible à tous, anonyme et gratuit, c'est un lieu d'information et de renseignement sur les droits et les devoirs.

En novembre 2010, la MJD a fêté ses **10 ans**. Depuis sa création, 114 000 personnes l'ont fréquentée et 50 000 demandes juridiques ont été traitées.

L'année 2010 en quelques chiffres

- **15 000 personnes** ont fréquenté la MJD (visites et téléphone) ;
- **5 500 personnes** ont été renseignées au point d'accès au droit. Les informations juridiques délivrées ont pour but de répondre rapidement et clairement aux demandes en droit du travail, droit de la famille, droit du logement, etc. ;
- **1 300 personnes** ont été convoquées (activités judiciaires). Le traitement alternatif aux poursuites pénales offre une réponse rapide et adaptée à certaines infractions.

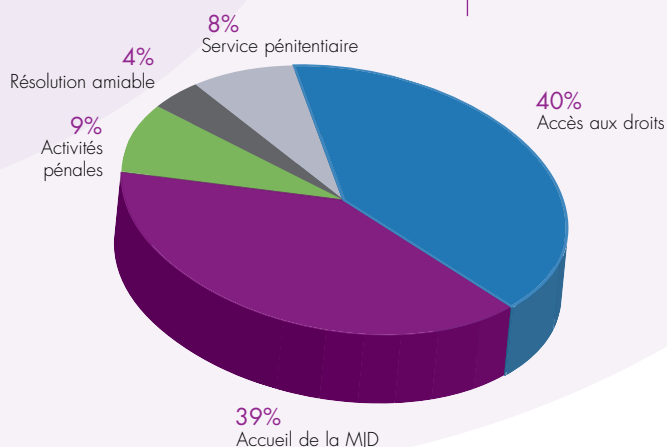
Nouveautés de l'année 2010

- Mise en place de la permanence juridique réservée aux adolescents à la Maison des adolescents Rouge Cargo à Vétraz-Monthoux, deux mardis par mois de 17h à 18h, sur rendez-vous.
- Permanence de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) qui reçoit les personnes victimes de discriminations, deux lundis par mois à la MJD sur rendez-vous.
- Coordination du collectif de lutte contre les discriminations d'Annemasse Agglo.

Sur les **123 MJD** existantes en France, la Maison de Justice et du Droit d'Annemasse est classée **11^e en terme de fréquentation totale**. Elle est également **8^e en terme d'activités judiciaires pénales et 21^e en ce qui concerne l'activité de l'accès au droit**.



Fréquentation de la MJD en 2010





5.5 • Sport

La gestion des équipements sportifs

• Les gymnases :

les sept gymnases de l'agglomération sont occupés en journée et durant la période scolaire par les établissements scolaires et en soirée par les clubs sportifs du territoire.

• Le stand de tir et le complexe de tennis des Verchères :

Annemasse Agglo dispose également d'un stand de tir à Juvigny et d'un complexe de tennis aux Verchères. Ces installations sont mises gratuitement à disposition des associations sportives, la Cible du Salève et le Tennis Club du Salève.

• Le foyer de ski de fond des Voirons :

Le foyer de ski de fond des Voirons est situé sur le plateau de Plaine Joux, sur la commune d'Onnion.

Durant la période hivernale, le foyer est mis à disposition des écoles primaires de l'agglomération. Il est ouvert les mercredis et pendant les vacances de février pour les centres de loisirs et l'USEP. Les utilisateurs peuvent également bénéficier du matériel mis à disposition par Annemasse Agglo.

Durant la période estivale, ce sont les structures accueillant des jeunes (scolaires, périscolaires et services jeunesse), et les associations sportives de l'agglomération qui utilisent le foyer.

En 2010, Annemasse Agglo a adhéré à Haute-Savoie Nordic, qui encourage le développement de la pratique du ski nordique auprès des jeunes publics.

Les subventions pour l'année 2010

Subventions versées aux associations sportives de l'agglomération :

- Tennis Club du Salève : 800 € pour l'organisation d'un tournoi jeune en juin ;

7 gymnases :

Gymnase des Glières
(Annemasse)

Gymnase Jacques Balmat
(Vétraz-Monthoux)

Gymnase Henri Bellivier
(Gaillard)

Gymnase Paul Langevin
(Ville-la-Grand)

Gymnase Romain Baz
(Annemasse)

Gymnase le Pralère
(Cranves-Sales)

Gymnase le Salève
(Annemasse)

- Tennis Club de Cranves-Sales : 500 € pour l'organisation du trophée Romain ;
- Annemasse Ski Compétition : 2 200 € pour l'organisation de la Coupe du Monde de ski alpin citadin ;
- Annemasse Basket Club : 1 600 € pour l'organisation des quarts et demi-finales du trophée féminin ;
- Annema'Squash : 800 € pour l'achat de matériel pour les jeunes.

Par ailleurs, Annemasse Agglo a reçu des dotations du Conseil Régional Rhône-Alpes et du Conseil Général de Haute-Savoie pour la mise à disposition des gymnases, respectivement aux lycées et collèges de l'agglomération pour l'année 2009-2010.

Conseil Régional Rhône-Alpes	40 824 €
Conseil Général 74	48 651 €

5.6 • Scolaire

Les subventions versées aux établissements scolaires

Les subventions accordées aux établissements scolaires du secondaire pour l'année scolaire 2009-2010 se répartissent en deux postes :

• Les subventions pour les actions éducatives

ÉTABLISSEMENTS	SUBVENTIONS
Collège Jacques Prévert	3 664 €
Collège Paul Langevin	3 980 €
Collège Michel Servet	3 766 €
Collège Paul-Émile Victor	3 340 €
Lycée des Glières	2 772 €
Lycée Jean Monnet	2 400 €
Lycée le Salève	3 120 €
TOTAL	23 656 €

• Les subventions versées aux associations sportives scolaires

Associations sportives scolaires d'établissements secondaires	SUBVENTIONS
Collège Jacques Prévert	2 675,56 €
Collège Paul Langevin	2 523,96 €
Collège Michel Servet	2 551,48 €
Collège Paul-Émile Victor	2 291,32 €
Lycée des Glières	2 179,54 €
Lycée Jean Monnet	1 733,02 €
Lycée le Salève	1 076,42 €
TOTAL	13 408,28 €

5.7 · Jeunesse : le centre de loisirs de La Bergue

2010 marquait la dernière année du premier contrat de DSP par lequel Annemasse Agglo confiait la gestion du centre de loisirs de la Bergue à la FOL 74. Afin de sécuriser la procédure de renouvellement, ce contrat a été prolongé jusqu'au 31 mai 2011. Annemasse Agglo a donc consacré une bonne partie de l'exercice 2010 à préparer le renouvellement du dispositif, en veillant à préserver le service rendu aux enfants et à leurs familles.

Un taux de fréquentation record

Le centre de la Bergue a réalisé en 2010 **15 976 journées enfants**. Cet accueil a concerné 931 enfants différents. Le séjour hiver a totalisé 1 250 journées (pour 163 enfants), alors que le séjour de printemps a concerné 193 enfants (1 350 journées). Le séjour d'été représente, quant à lui, 10 481 journées (pour 810 enfants), ce qui est sans doute un maximum en termes d'accueil et de qualité.

Un projet éducatif ouvert sur les différences

Articulé autour du label Citoyenneté Environnement et Développement durable (CED), le projet éducatif du centre de loisirs de la Bergue inscrit ses

activités dans une démarche qui privilégie ces thématiques ainsi que le respect des différences, notamment à travers un effort particulier mis en œuvre pour accueillir des enfants porteurs de handicap.

L'accueil des scolaires

Une trentaine de classes (900 enfants) de l'agglomération et des environs ont pu accéder aux outils pédagogiques disponibles sur le site du centre de loisirs. Dans le cadre du partenariat établi avec les établissements scolaires du bassin, les personnels du centre de la Bergue (animateur CED) mettent ainsi leurs compétences au service du plus grand nombre.



Le label Citoyenneté

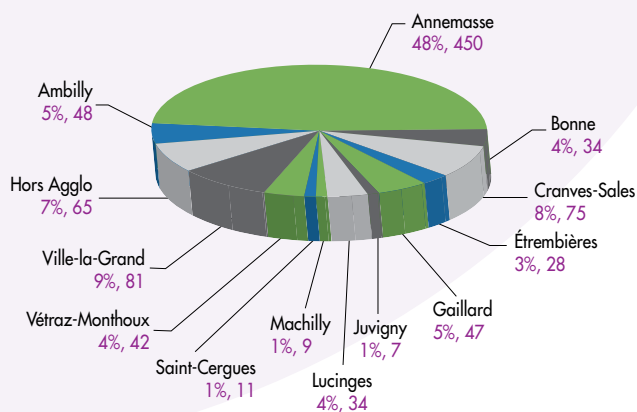
- Environnement -

Développement durable (CED)

Le Label CED est une démarche éducative conçue par les équipes pédagogiques du réseau de la Ligue de l'enseignement. Il s'appuie sur les directives des programmes scolaires et des instructions officielles et concerne aussi bien les activités éducatives du centre que son mode de fonctionnement. Au centre, il permet notamment de promouvoir des attitudes et des comportements collectifs et individuels de citoyens.

Nombre d'enfants différents accueillis par commune en 2010

AMBILLY	48
ANNEMASSE	450
BONNE	34
CRANVES-SALES	75
ÉTREMBIÈRES	28
GAILLARD	47
JUVIGNY	7
LUCINGES	34
MACHILLY	9
SAINT-CERGUES	11
VÉTRAZ-MONTHOUX	42
VILLE-LA-GRAND	81
HORS AGGLO	65
Total	931





La salle du Ciné Actuel

Annemasse Agglo participe au financement du Ciné Actuel : **45 000 €**, soit 27% des recettes totales. L'Agglo est le principal financeur public du Ciné Actuel (avec le Centre National de la Cinématographie).

5.8 · Culture

Ciné Actuel de la MJC Centre

Seule salle art et essai de l'agglomération annemassienne, Ciné Actuel propose chaque semaine un programme différent issu de la production nationale et internationale récente. Les films sont programmés en version originale sous-titrée.

L'année 2010 s'est caractérisée par :

- une baisse de la fréquentation par rapport à 2009 (22 793 spectateurs contre 25 038 en 2009) qui s'explique notamment par la diminution du nombre de séances (753 contre 768 en 2009) ;
- une offre élargie à des films plus accessibles (en restant sur une programmation labélisée « art et essai ») ;
- des animations (stages, soirées-débats, cafés cinés, cinés goûters et cinés dimanches, etc.) appréciées ;
- un effort en matière de communication (hausse de la diffusion des programmes via Internet).

L'École des Beaux-Arts du Genevois (EBAG)

Bilan 2009-2010 :

- augmentation des effectifs (**686** en 2009-2010, **600** en 2008-2009), notamment en cours loisirs adultes et jeunes (avec 53 élèves supplémentaires) et en secteur préparatoire (avec 15 élèves supplémentaires en module préparatoire) :
 - **297** inscrits en cours adultes
 - **327** en cours jeunes
 - **44** en secteur préparatoire
- hausse des recettes globales (**162 622 €**, soit **12% de plus** qu'en 2008-2009) ;
- signature d'une convention avec l'école supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy.

Activités :

- cours loisirs et préparation aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art ;
- ateliers périscolaires pour les communes d'Annemasse, Gaillard et Étrembières (300 enfants concernés) ;
- ateliers petite-enfance pour la commune d'Annemasse (30 enfants de 18 mois à 3 ans) ;
- cours loisirs enfants et jeunes pour la commune de Saint-Julien-en-Genevois (environ 40 enfants).

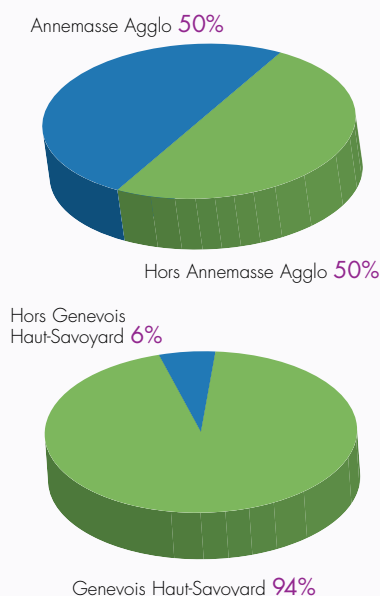
Les cours loisirs enfants de l'EBAG



Zoom sur la classe préparatoire :

En 2009-2010, 26 élèves ont suivi le module préparatoire (lycéens) et 18 la classe préparatoire (post-baccalauréat). Les élèves de classe préparatoire ont passé 34 concours d'entrée dans des écoles de renommée internationale. 14 élèves ont réussi au moins un concours et un s'est inscrit à l'université (93% de réussite).

Ebag : Origines des élèves de classe préparatoire 2009-2010



Couleur(s) d'automne

Le Lac de Machilly a fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation en 2010, ne rendant pas possible l'organisation de Couleur(s) d'automne cette année.

En revanche, une exposition photographique des œuvres Land art créées lors de l'édition 2009 a été réalisée et présentée au public dans les mairies, bibliothèques, équipements culturels et lieux publics de l'agglomération annemassienne tout au long de l'année 2010.

Un des panneaux de l'exposition photographique des œuvres Land art de Couleur(s) d'automne 2009





6

Direction de la prospective territoriale

La Direction de la prospective territoriale a en charge le développement du territoire. En lien et en déclinaison du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT), la Direction a pour missions de planifier le développement du territoire à court, moyen et long termes, dans toutes ses composantes : environnementale, agricole ou urbaine, développement de l'habitat et de l'économie, organisation de la mobilité, etc. En application de cette politique, elle met en œuvre les transports publics et scolaires, l'habitat (et notamment le logement social), le développement touristique et la planification de certains grands projets urbains. L'avenir de l'Agglo se construisant avec les territoires qui l'environnent la Direction suit également l'ensemble des problématiques transfrontalières (« Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ») ainsi que celles de la couronne du genevois français.

6.1 • Tourisme

L'année 2010 a surtout été marquée par la transformation de l'Office de tourisme associatif en Office de tourisme intercommunal sous statut d'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), dénommé « Annemasse-les Voirons Tourisme ».

Les missions de cet EPIC ont été clairement définies dans ses statuts :

- assurer les missions d'accueil, d'information des publics et de promotion du territoire ;
- coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique ;
- mettre en œuvre la politique touristique territoriale (en lien avec Annemasse Agglo).

Cette évolution a permis à Annemasse Agglo de se doter d'un outil opérationnel, permettant de mieux répondre aux enjeux du territoire et à l'ambition des

élus dans ce domaine. La politique touristique sera menée en lien étroit avec les socioprofessionnels intéressés (hôteliers, restaurateurs, commerçants, équipements à vocation touristique, etc.), représentés au Comité de direction de l'EPIC.

6.2 • Aménagement du territoire et relations transfrontalières

6.2.1 • Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT)

La mise en œuvre du SCOT s'est poursuivie. Le service aménagement a notamment effectué un travail d'accompagnement des communes dans le cadre de l'évolution de leurs Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

L'élaboration d'un Document d'Aménagement Commercial (DAC) a été engagée. Ce document, qui déclinera le



volet « commerce » du SCOT et remplacera l'actuelle Charte de développement commercial arrivée à son terme, permettra à Annemasse Agglo de maîtriser et de rendre plus qualitatif le développement commercial, tout en s'adaptant aux évolutions de la réglementation. Le DAC participera ainsi à la politique d'ensemble de redynamisation des centres-villes, centre-bourgs et centre-villages du territoire, en complément du programme FISAC intercommunal. La mise en œuvre de ce dernier s'est poursuivie en 2010, avec notamment la réalisation d'une étude d'opportunité de création d'une éventuelle carte de fidélité multiservices.

6.2.2 • Transfrontalier

Annemasse Agglo a joué un rôle moteur dans l'élaboration d'un plan de synthèse, traduisant et regroupant les résultats des deux études PACA (Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération)

réalisées en 2009 sur l'axe « Genève-Annemasse-Bonne » et sur l'axe « Piémont du Salève-Arve ». Cette étude de planification territoriale stratégique et transfrontalière à horizon 2030 nourrira entre autres l'élaboration du futur Schéma d'agglomération n°2 à l'échelle de toute l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Le service aménagement a également suivi un certain nombre d'études thématiques pilotées par le projet d'agglomération franco-valdo-genevois, par exemple les études préalables à l'élaboration de « contrats corridors biologiques ».

6.2.3 • Étoile Annemasse-Genève

L'année 2010 a constitué un jalon important pour l'Étoile Annemasse-Genève, projet de développement urbain intégrant le pôle d'échanges multimodal de la gare d'Annemasse.

En effet, Annemasse Agglo s'est associée en juin 2010 les services de 4 cabinets compétents (urbanisme, mobilité, assistance à maîtrise d'ouvrage et assistance juridique) pour permettre le déclenchement opérationnel du projet. Un pré-programme du pôle d'échanges multimodal et un plan-guide du projet urbain ont ainsi pu être élaborés. Cette étude, conduite par Annemasse Agglo en lien avec les communes d'Ambilly, Annemasse et Ville-la-Grand et l'ensemble des partenaires publics des transports, a permis de franchir une étape dans la maturation du projet.



6.2.4 · Cité de la Solidarité Internationale

Le projet de Cité de la Solidarité Internationale a connu un développement important au cours de l'année 2010.

L'offre de services proposée aux organisations de solidarité internationale – dont les Organisations Non Gouvernementales (ONG), s'est étoffée et se structure désormais en 3 grands axes : appui à l'implantation avec offre de locaux, appui à l'organisation de rencontres professionnelles et animation du réseau, intégrant l'organisation de manifestations.

Ainsi, une nouvelle ONG, la Fondation Henri Dunant France-Amérique Latine, s'est installée dans la Cité en septembre 2010. Annemasse Agglo a accueilli 3 sessions de formation de l'UNHCR.

Enfin, la 2^e édition du Salon des Métiers de l'Humanitaire les 20 et 21 novembre a été un franc succès, avec 53 exposants et près de 2 900 visiteurs.

6.2.5 · Marketing Territorial

Afin d'accompagner le changement de visage de l'agglomération qui sera induit notamment par la réalisation des grands projets, une étude a été confiée à la Maison de l'Économie Développement en 2010, en partenariat avec Annemasseles Voirons Tourisme, pour initier l'élaboration d'une stratégie de marketing territorial. L'un des objectifs de cette stratégie sera de construire une image attractive de l'agglomération annemassienne, qui soit en adéquation avec la réalité du territoire, reposant sur la mise en valeur de l'ensemble de ses atouts (culturels, économiques, touristiques, sportifs ou urbains).

6.3 · Le téléphérique du Salève

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) pour l'Exploitation du Téléphérique du Salève (composé d'Annemasse Agglo, de la commune de Monnetier-Mornex et de la République et Canton de Genève) a confié l'exploitation de cet équipement à la Société d'Exploitation du Téléphérique du Salève, filiale du groupe Veolia Transport à travers une DSP (Délégation de Service Public).

Quelques chiffres sur le fonctionnement du téléphérique

En raison des travaux réalisés en janvier et février, le téléphérique du Salève a fonctionné **230 jours** soit 21 de moins qu'en 2009. Le taux d'ouverture à la clientèle en 2010 est donc de **63%**.

Malgré ce léger retrait de la fréquentation par rapport à 2009, le Téléphérique continue à bénéficier d'une **très forte attractivité**.

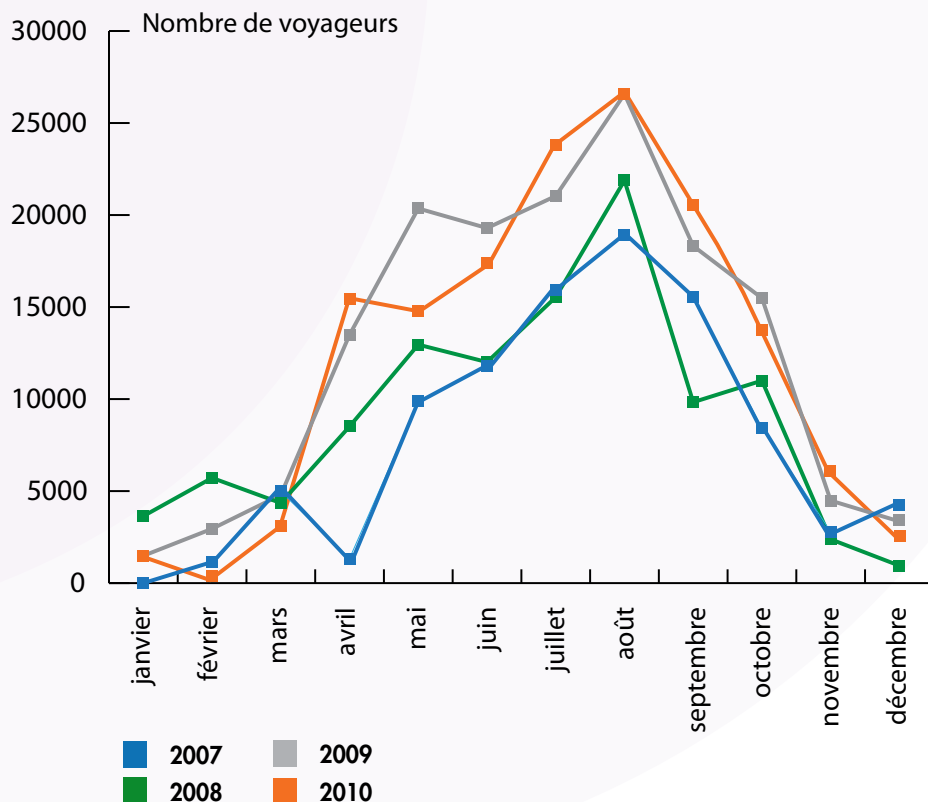
Fréquentation

2007 : 107 059 voyageurs
 2008 : 108 770 voyageurs
 2009 : 151 690 voyageurs
 2010 : 145 109 voyageurs
 2011 : 180 733 voyageurs
 (au 31 octobre)



Station d'arrivée du téléphérique du Salève

Courbe d'évolution de la fréquentation du téléphérique





Début d'un chantier (Annemasse)

6.4 • Habitat

Le service habitat d'Annemasse Agglo a pour rôle l'élaboration et l'animation du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Celui-ci est la ligne conductrice de la politique habitat du territoire pour une durée d'au moins 6 ans.

6.4.1 • Poursuite de l'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH)

La participation des partenaires aux ateliers du PLH

L'année 2010 a constitué le temps fort du PLH avec la tenue de deux ateliers techniques regroupant à la fois les organismes de logement social, le 1% logement,

l'État, la Région, le Département, l'Établissement Public Foncier Local (EPFL), les associations gestionnaires de structures d'hébergement, l'animateur de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), et des représentants de la promotion privée. Près de 70 personnes se sont ainsi mobilisées à chaque fois pour participer à ces groupes de travail.

Animés par le Cabinet Sémaphores, qui a assisté le service habitat tout au long de la démarche d'élaboration du PLH, ces ateliers ont permis à chacun de s'exprimer. Des idées ont ainsi été confrontées et sont venues alimenter les pistes d'actions pour la nouvelle politique d'Annemasse Agglo 2012-2017.

La concertation avec les communes

Chaque équipe municipale des 12 communes de l'Agglo a reçu la visite du service habitat pour une explication des constats de la partie diagnostic du PLH. À cette occasion, les élus ont pu faire part de leurs préoccupations en matière d'habitat. La question de la maîtrise de la production de logements, à la fois qualitative et quantitative a souvent été abordée.

6.4.2 · Une production de logements aidés toujours soutenue

Avec ses partenaires financeurs (communes de l'agglomération, État, Région, Département, 1% Logement), Annemasse Agglo a octroyé des agréments et des subventions pour la réalisation de **249 logements locatifs aidés**, répartis de la façon suivante : 60 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI) et 189 Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS). Sur 13 opérations, 5 d'entre elles se sont réalisées par le biais d'achats en VEFA (Vente en l'État de Futur Achèvement) auprès de promoteurs privés.

Au total, **les aides financières octroyées par Annemasse Agglo ont représenté 2 358 000 €** dont 243 375 € pour le compte des communes et 1 384 500 € par délégation de l'État.

6.4.3 · Mise en place du Pass foncier

Le dispositif Pass foncier a été mis en application sur le territoire d'Annemasse Agglo à la fin de l'année 2010. L'État n'a pas prorogé ce dispositif, qui avait permis à des ménages candidats à l'accession à la propriété de bénéficier d'un taux de TVA réduit (5,5% au lieu de 19,6%) et d'un prêt à taux zéro doublé. Les ressources des ménages candidats ne devaient pas dépasser certains plafonds.

Sur le territoire d'Annemasse Agglo, au cours du dernier trimestre 2010, 4 ménages ont pu bénéficier de ce dispositif.

Un partenariat efficace a été mis en place avec Amalia, collecteur du 1% logement. Chaque ménage candidat a été reçu afin de l'aider à préciser son projet, d'examiner son éligibilité au Pass foncier et d'éventuellement monter un dossier.





Le Bus à Haut Niveau de Service

6.5 • Transports

Annemasse Agglo est l'Autorité Organisatrice des Transports Urbains (AOTU) sur son territoire. Elle confie, dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP), la gestion du réseau à une société privée : la société TP2A (Transports Publics de l'Agglomération Annemassienne). Par ailleurs, face aux difficultés quotidiennes en matière de déplacements, l'Agglo agit pour améliorer la mobilité des habitants. Elle a lancé l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains (PDU), avec, comme actions clés, la mise en place de deux infrastructures d'envergure, un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), Tango et un tramway.

6.5.1 • Le réseau TAC

2010 constitue la 3^e année d'exploitation du réseau TAC par la société TP2A, filiale de RATP et des Transports Publics Genevois (TPG) au titre de la convention de DSP de type contribution financière forfaitaire.

Le réseau de bus urbains (TAC)

En 2010, le réseau TAC s'est stabilisé et a connu peu d'évolutions significatives en matière d'itinéraires et de fréquences. Les faits marquants de l'offre TAC concernent 3 périodes :

- **la mise au point de l'offre été** avec un nouveau guide ;
- **la nouvelle offre de décembre**, avec les évolutions suivantes :
 - prolongement des L2 et L3 en ZI Montréal ;
 - prolongement de la L4 sur Bonne ;
 - ligne 5 plus directe entre Bonne et Annemasse ;

- la ligne 6 passe par le centre d'Annemasse ;
- la modification des itinéraires des lignes du dimanche.

OFFRE	KILOMÈTRES
TAC	1 501 394
Proxi'TAC	193 171
Handi'TAC	81 871
Total	1 776 436

OFFRE	FRÉQUENTATION
TAC	4 220 935
Proxi'TAC	25 360
Handi'TAC	10 075
Total	4 256 370

Le service de transport à la demande : Proxi'TAC

La fréquentation de ce service a fortement progressée en 2010 pour atteindre 25 360 voyages (+ 42% par rapport à 2009). Proxi'Tac est aujourd'hui victime de son succès, et commence à être saturé en capacité de transports en heure de pointe, ainsi qu'au niveau de la réservation.

Des transports pour tous : Handi'TAC

En 2010, le service Handi'TAC a fonctionné sur l'ensemble des 12 communes de l'agglomération. Sa fréquentation en progression constante a atteint 10 075 voyages (+ 5,5% par rapport à 2009).

Suppression de la navette interparkings

Ce service, qui desservait les parkings d'Annemasse en direction du centre-ville, a été supprimé en juillet 2010, suite à la baisse continue de sa fréquentation.

Noctambus N 20

Cette ligne, qui relie Genève à Prés-des-Plans les vendredis et samedis dans la nuit (deux arrivées au terminus de Prés-des-Plans à 1h40 et 3h25), a connu **une progression de sa fréquentation de 7%**, ce qui représente la plus forte progression sur le réseau Noctambus régional.

Les titres de transports

En 2010, la fréquentation, comme la fidélisation ont progressé. Le recours aux abonnements transfrontaliers enregistre une augmentation constante, supérieure à celle des titres « Tout Annemasse ». Les ventes d'abonnements (notamment l'abonnement Diabolo) ont progressé plus vite que les ventes de tickets, la part du ticket unité restant cependant très importante (plus de 58% des recettes totales).

	TITRES VENDUS
Tickets unité	898 312
Carnets	185 158
Cartes journalières	14 542
Abonnements hors scolaires	505 136
Abonnements scolaires (Diabolo)	232 650

Le parc de véhicules s'agrandit avec deux bus standards

Fin 2010, le parc de matériel roulant est composé de 32 autobus dont :

- 26 bus standard ;
- 4 articulés ;
- 2 midibus.

Les véhicules achetés sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

6.5.2 • Mobilité

L'année 2010 a permis de franchir une étape importante au niveau du PDU et d'asseoir concrètement les différents grands projets en préparant les phases opérationnelles, tant au niveau du choix des modes, des tracés que des financements.

Cette étape a été franchie grâce à plusieurs démarches coordonnées :

- la validation d'une première version du diagnostic et des objectifs du PDU ;
- la conduite d'une large concertation publique (L300-2/tram, BHNS, PDU) ;
- l'achèvement des études préliminaires des grands projets (tram, BHNS) ;
- le lancement des études pré-opérationnelles du CEVA (études avant projet gare et tranchée, étude d'insertion urbaine) ;
- le concours à l'appel à projet de l'État pour le tram, sur la base d'un dossier technique jugé de qualité par les services de l'État.

Plusieurs études et démarches liées au PDU ont également été conduites afin de donner des réponses aux questions relatives à la mobilité et à l'insertion des grands projets dans l'agglomération :

- hiérarchisation du réseau de voirie et plan de circulation autour du tram, du BHNS et du CEVA (Egis) ;
- restructuration du réseau TAC à horizon tram et BHNS ;
- étude du stationnement autour du pôle d'échanges multimodal de la gare ;
- test du modèle multimodal transfrontalier permettant de simuler les effets des grands projets et du PDU à horizon du tram et du CEVA ;
- vote du schéma d'accessibilité des transports et lancement des démarches communales de Plan d'Accessibilité de la Voirie (PAV) ;
- étude qualité de l'air dans l'Agglo (Air APS) suite aux mesures 2009 ;
- diagnostic marchandises de l'agglomération.

Un important travail a également été conduit dans le cadre transfrontalier :

- étude des transports de marchandises dans l'agglomération ;
- volet mobilité Eaux-Vives / Annemasse et Chablais ;
- étude préliminaire pour la voie verte de Saint-Genis à Annemasse.

Les transports en chiffres

- **1 501 394 km** : c'est le réseau TAC en 2010, soit +3,6% d'augmentation par rapport à l'an passé.
- **193 171 km**, c'est l'étendue du réseau Proxi'TAC.
- **81 871 km** pour le réseau Handi'TAC.
- Plus de **4 256 000 voyageurs**.





Direction des services techniques

L'année 2010 a été marquée par le démarrage de plusieurs grands projets de construction :

l'Hôtel d'Agglomération en octobre ;

le réservoir des Vignes à Nangy en partenariat avec le Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles ;

le réservoir du Haut-Monthoux ;

la création de la voirie de contournement du centre de Ville-la-Grand.

Deux incidents majeurs se sont produits sur le réseau d'eau potable :

en juin : inondation d'une partie du chef lieu d'Étrembières sur la RD 1206 suite à une rupture de la colonne de 400. Les services de l'Agglo ont tout mis en œuvre pour réparer la canalisation, assister les sinistrés et faire intervenir les experts et assurances dans les plus brefs délais ;

en août : réparation d'une grosse fuite sur la colonne de 300 alimentant le Syndicat Intercommunal des Eaux des Voirons, au Pont d'Arthaz sur la commune de Vétraz-Monthoux.

Sur l'orientation du devenir de la STEP de la Menoge, le choix de basculer l'ensemble des effluents sur Ocybèle à Gaillard a été fait par les élus.

Un plan pluriannuel d'investissement en assainissement et eau a été mis en application, avec un taux de réalisation d'environ 95%.

Un secrétariat unique a été créé au sein de la maison de l'Eau avec les services eau distribution et assainissement réseau.

Des projets importants ont été initiés avec des maîtres d'œuvre :

- en collaboration avec la Direction des solidarités, réhabilitation d'un immeuble pour créer un établissement d'accueil d'urgence et de stabilisation avec l'Architecte L. Rizzolio, étude de la réalisation de chalets d'insertion pour « sédentaires » avec l'Architecte F. Moiroud ;
- en voirie, étude du giratoire Pierre Louvatière jusqu'au DCE avec le maître d'œuvre EGIS, aménagement et étude de faisabilité de la reconstruction du Pont Neuf.

7.1 • Gestion technique du patrimoine mobilier et immobilier

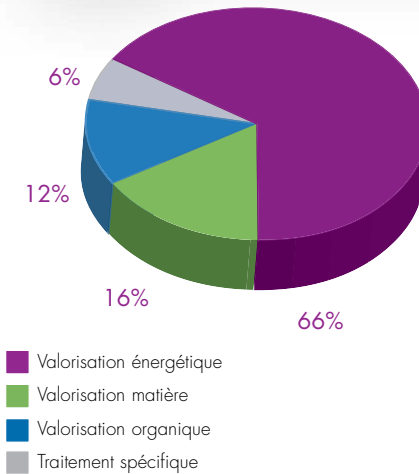
Le service bâtiment est intervenu 296 fois en 2010, sur la soixantaine de bâtiments appartenant à Annemasse Agglo (7 gymnases, Tennis des Verchères, Maison de l'Eau, Centre de loisirs de la Bergue, foyer de ski de fond des Voirons, etc.) 117 sites ont été entretenus par le service espaces verts (abords des bâtiments, réservoirs et captages d'eau, etc.) Le bureau d'études est intervenu, quant à lui, sur les travaux neufs en bâtiment et voirie, ainsi que sur la rénovation et l'extension des sites de l'Agglo.

Opérations marquantes en 2010, réalisées en concertation avec la Direction des solidarités :

- constitution d'une équipe de maîtrise d'œuvre, suivi des études de diagnostic et d'avant-projet du Centre d'Hébergement d'Urgence à Ambilly ;
- suivi des études pour la réalisation de 6 chalets pour nomades sédentaires, rue des Jardins à Annemasse.



La répartition des modes de traitement des déchets



Les ordures ménagères en chiffres en 2010

28 273 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit **+1,19%** par rapport à 2009. (Cela représente 359 kg par habitant / an) ;

18 638 tonnes ont été déposées dans les 4 déchetteries, soit **+8,55%** par rapport à 2009 ;

471 foyers se sont équipés d'un composteur de jardin depuis le lancement de l'opération, fin 2009.

7.2 • Gestion des déchets

En 2010, le secteur «collecte» s'est concentré sur le travail préalable à la future reprise en régie de la collecte sur l'ex Communauté de Communes des Voirons (sectorisation du territoire, cartographies, essais terrain, etc.) et à la résolution d'une partie des points noirs recensés en 2009.

Le secteur «déchettes» a étudié la réorganisation du réseau, qui s'articulera sur 4 équipements avec la réhabilitation des déchetteries de Gaillard, de Saint-Cergues et de Bonne, sur un terrain à déterminer.



Collecte des ordures ménagères

7.3 · Eau et assainissement

7.3.1 · Eau production

L'eau provient soit du pompage dans des nappes souterraines, soit du captage de sources. Elle est ensuite rendue potable par chloration ou traitement UV avant d'être envoyée dans le réseau de distribution.

Annemasse Agglo est également dotée d'une usine d'ultrafiltration d'eau potable pour la source des Eaux-Belles à Étrembières. L'ensemble de cette production est contrôlée de manière continue sur le plan chimique et bactériologique.

Quelques travaux réalisés en 2010 par le service :

- installation de postes de chloration à la station de production d'Arthaz-les-Moulins ;
- clôture à la station de pompage d'Arthaz-le-Nant ;
- clôture au réservoir de Le Feu à Lucinges ;
- installation d'un système de chloration des sources des Pralets au réservoir des Hivernanches à Lucinges ;
- poste de relevage à Arthaz-Pont-Notre-Dame, secteur Le Nant ;
- travaux d'étanchéité du puits n°1 à la station d'Arthaz-le-Nant ;
- stabilisateur de pression et ventouse du réservoir de Le Meure à Bonne ;
- hydraulique du réservoir de Sous-la-Ville à Cranves-Sales ;
- télégestion et hydraulique du réservoir des Crottes à Lucinges ;

- uniformisation des cylindres et sécurisation des ouvrages eau production.

7.3.2 · Eau distribution

Le service assure l'entretien et le renouvellement des divers équipements constituant les 440 km de réseaux de distribution, depuis les réservoirs de stockage jusqu'aux compteurs des abonnés.

En 2010, dans le cadre de travaux d'investissement, 3,34 km de réseaux ont été posés, 0,58 km créés.

Bilan des interventions sur le réseau :

Entretien réseau	15
Branchement neuf (facturé)	67
Suppression branchement hors service	17
Réfection branchement	145
Travaux sur ventouses neuves ou entretien	10
Réparation casse du réseau	34
Réfection branchement à la demande d'un particulier	13
Réparation fuite sur branchement	63
Entretien des bouches à clef	21
Recherche de fuites ponctuelles	70
Recherche de fuites campagne	8
Entretien, déplacement et remplacement des poteaux incendie	3
Total	466

Bilan des interventions sur les compteurs :

Nouvelles concessions	674
Entretien des compteurs	1 547
Fins de concessions	41
Remise à niveau	466
Réfections des branchements	147
Poses compteurs de chantiers	21
Déposes compteurs de chantiers	8
Total	2 904

7.3.3 · Eau facturation

La consommation de référence, définie par l'INSEE, est fixée à 120 m³ par an pour un compteur de 15 mm de diamètre et une famille de 4 personnes.

Agent technique, service eau distribution

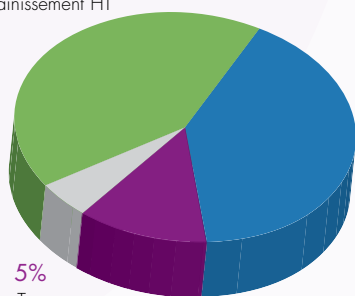
Comparaison de 2 factures d'eau, l'une établie au 1^{er} janvier 2009, l'autre au 1^{er} janvier 2010

		2009	2010
Distribution de l'eau HT	Abonnement	25,62	30,00
	Consommation	106,80	115,20
	Agence de l'Eau-Prélèvement	5,64	7,20
Total HT		135,66	138,06
Assainissement HT	Abonnement	2,13	4,26
	Consommation	136,80	136,80
Total HT		133,20	138,93
Organismes Publics HT	Agence de l'Eau-Pollution	22,80	22,80
	Agence de l'Eau-Modernisation réseaux	15,60	15,60
Total HT		38,40	38,40
Total facture HT		307,26	315,39
Prix du m³ d'eau (y compris l'abonnement) TTC		2,77	2,92
Prix du m³ d'eau (hors abonnement) TTC		2,54	2,62

Le prix moyen de l'eau en Haute-Savoie pour l'année 2009 s'élevait à 3,33€/m³ TTC (source Préfecture de Haute-Savoie, Direction départementale des territoires).

Décomposition du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2010

40%
Assainissement HT



5%
Taxes (TVA)

11%
Organismes publics HT

44%
Distribution de l'eau HT

7.3.4 · Assainissement réseaux

Quelques chiffres pour l'année 2010 :

- le pôle « travaux neufs » a suivi 23 chantiers d'assainissement ;
- 4 km de réseau d'eaux usées et 1,5 km de réseau d'eaux pluviales posés ;
- 1 878 m³ de rétention d'eaux pluviales réalisés ;
- 132 km de réseau curés ainsi que plus de 4 000 grilles et 1 360 avaloirs ;
- 1 borne de puisage installée à la STEP Ocybèle ;
- 4 nouveaux sites équipés de la télégestion ;
- 64 branchements neufs réalisés ;
- 749 demandes d'urbanisme instruites, ainsi que 972 déclarations d'intention de commencement de travaux et 210 déclarations d'achèvement de travaux ;
- 980 contrôles de branchements des particuliers ;
- 253 contrôles d'entretien et de bon fonctionnement dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Opération collective « Arve Pure 2012 »

Elle a été signée en juillet 2010, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, le Syndicat National du DEColletage (SNDEC), le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (SM3A) et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour l'Aménagement et l'Entretien du Foron du Chablais-Genevois (SIFOR). Elle a pour but d'améliorer la qualité des rejets provenant des activités non domestiques vers le milieu naturel en apportant des aides financières et techniques aux industriels et collectivités.

Les chantiers importants

- Les travaux d'eaux pluviales réalisés dans le cadre du contournement du centre de Ville-la-Grand comprenant deux bassins de rétention des eaux pluviales : un enterré et un à ciel ouvert.
Durée des travaux : 2 ans.
Coût : 637 000 € TTC.
- Le basculement des effluents de Borly sur Ocybèle pour décharger la station d'épuration de la Menoge.
Coût des travaux : 400 000 € HT en eaux usées et 21 000 € TTC en eaux pluviales.

7.3.5 · Stations d'épuration

Annemasse Agglo exploite en régie deux stations d'épuration :

- Ocybèle à Gaillard ;
- La Menoge à Cranves-Sales.

Suite au constat de non-conformité de la STEP de la Menoge, une étude a été menée par le cabinet Hydratec en 2009-2010, afin de statuer sur le devenir de cette usine de dépollution.

Prenant en compte des éléments d'ordre technique, environnemental et financier, la solution d'un basculement des effluents vers la STEP d'Ocybèle et de la suppression de la STEP de la Menoge a été retenue par les élus d'Annemasse Agglo lors du Conseil communautaire du 5 mai 2010.



Réalisation de 2 bassins de rétention des eaux pluviales à Ville-la-Grand

8

Les ressources communes

L'année 2010 a permis la consolidation de l'organisation des services, la poursuite des recrutements et la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de formation nécessaires pour faire face à l'évolution des diverses compétences de l'agglomération.

8.1 • Ressources humaines

Les effectifs au 31/12/2010

Ce tableau retrace la répartition des emplois permanents par catégorie et par statut.

CATÉGORIES/ STATUT	Titulaires et stagiaires	Non titulaires et vacataires	TOTAL
CAT A	35	12	47
CAT B	37	20	57
CAT C	202	52	254
EFFECTIF	274	84	358

L'agglomération accueille également des apprentis en alternance sur deux ans :

- métiers de l'eau et de l'assainissement : 4 apprentis ;
- informatique : 1 apprenti.

Les mouvements du personnel

Comme nombre de collectivités frontalières, Annemasse Agglomération doit faire face chaque année à d'importants mouvements de personnel avec :

- 27 départs
- 73 arrivées

Parmi ces arrivées, on compte **17 créations de poste** non pourvus en 2009 ou créés en 2010 :

- 2 pour le service propreté ;
- 4 pour les services de l'eau ;
- 1 pour les espaces verts ;
- 1 pour la direction des ressources humaines ;
- 1 pour la commande publique ;
- 5 pour la direction de la prospective territoriale ;
- 2 pour la direction de la solidarité, de l'éducation et de la culture ;
- 1 pour l'École des Beaux-Arts du genevois

Les réussites aux concours 2010

CAT C	Adjoint administratif 1 ^{re} classe	1
CAT C	Adjoint technique 1 ^{re} classe	5

Les réussites aux examens professionnels 2010

CAT B	Technicien chef	1
CAT B	Rédacteur	1
CAT C	Adjoint technique 1 ^{re} classe	9

Les points forts de l'année

- 1^{re} étape d'actualisation des montants du régime indemnitaire pour les catégories B et C ;
- préparation et approbation du règlement de la formation du personnel de l'Agglo et mise en œuvre d'un plan de formation biennal 2010/2011 ;
- calcul et notification au personnel du Droit Individuel à la Formation (DIF) ;
- actualisation, par délibération, des conditions d'indemnisation des frais de mission et trajets domicile (agents/élus) ;
- préparation et calcul de la monétisation du compte épargne temps ;
- mise à disposition d'un local pour les syndicats et signature d'un protocole d'accord ;
- dialogue social renforcé par des réunions régulières du CTP et mise en place progressive du Comité Hygiène et Sécurité (CHS).

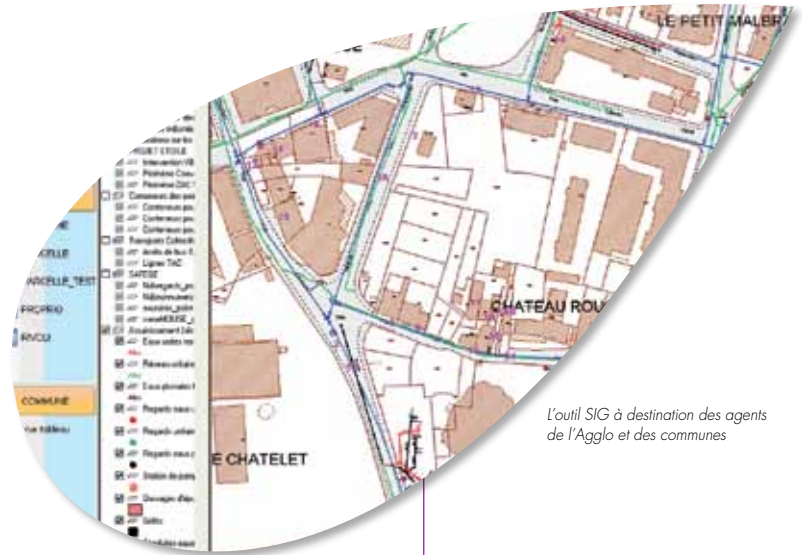
8.2 · Hygiène et sécurité

Améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité au travail

Le service hygiène et sécurité participe à l'amélioration des connaissances des agents vis-à-vis des risques professionnels. L'objectif poursuivi est d'améliorer la maîtrise des risques et leur suppression à chaque fois que cela est possible.

Les points forts de 2010

- Animation de formations de membres du personnel dans plusieurs domaines :
 - «gestes et postures» de travail dans une logique de prévention des risques liés à l'activité physique ;
 - formation générale à la sécurité pour des agents nouvellement recrutés.
- Développement des activités du CHS :
 - participation à la formation des membres ;
 - analyses de situations ayant entraîné des accidents de service ;



L'outil SIG à destination des agents de l'Agglo et des communes

- propositions d'améliorations pour supprimer les causes des accidents rencontrés ;
- suivi de la mise en œuvre des solutions retenues ;
- présentation des rapports de visites d'ACFI et de leur suivi ;
- mise en place d'une procédure en cas d'agression.
- Maintien des efforts de communication interne pour améliorer les connaissances vis-à-vis des risques (journal interne et informations spécifiques ponctuelles).
- Extension de l'équipement de bouchons d'oreilles moulés, auprès d'agents régulièrement exposés au bruit.
- Poursuite de l'évaluation des risques professionnels, avec mise en œuvre d'actions correctives concrètes dans les services ayant finalisé l'évaluation initiale.
- Propositions concernant les aménagements prévus dans le futur Hôtel d'Agglo.
- Réalisation avec la direction des affaires générales d'un diagnostic de l'état d'avancement de l'hygiène et la sécurité à l'Agglo.

8.3 · Système d'Informations Géographiques (SIG)

Intégration de données

L'une des missions du service est d'intégrer des données pour offrir une information qualifiée et toujours à jour :

- suivi et mises à jour des PLU ;
- cartographie des entreprises concernées par les rejets industriels ;

- collecte de données « assainissement » sur l'ex-CCV et de données utiles à la réalisation de la carte des eaux pluviales (recrutement en octobre d'une équipe temporaire composée de 2 agents) ;
- création d'une couche « copropriétés » dans le cadre de l'OPAH et de la réalisation d'un observatoire des copropriétés ;
- importantes mises à jour de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) avec l'aide du service eau distribution.

La gestion de l'outil

- 12 nouveaux utilisateurs ont été formés ;
- migration d'AutoCAD 2007/2008 vers AutoCAD 2011 (25 agents concernés) ;
- installation d'un module réseau ASST et AEP ;
- amorçage du changement de serveur : achat du nouveau serveur et installation des nouveaux logiciels ;
- préparation de la migration de certaines données sur le nouveau serveur (PLU notamment) ;
- rédaction d'une liste de préconisations pour la numérisation des PLU à l'attention des communes.

Les prestations

- 20 suivis d'envoi de données ;
- 48 projets cartographiques réalisés.

8.4 · Le service Informatique, Nouvelles Technologies et Télécoms (INTT)

Le service en bref :

Composé de 7 agents permanents et d'un apprenti, le service organise, planifie, met en place et gère l'ensemble des ressources d'Annemasse Agglo relatives aux technologies de l'information. Par convention, cette gestion s'étend également au CIAS.

Le réseau informatique et télécoms d'Annemasse Agglo c'est :

- 13 sites reliés au siège par un lien télécom (11 via un Réseau Privé Virtuel (VPN) SDSL IP sécurisé ; 3 via une liaison sans fil CANOPY/Wifi) ;
- un parc matériel d'une trentaine de serveurs et de 300 postes de travail ;
- une soixantaine de logiciels « métiers » administratifs et techniques (dont plus de la moitié fait l'objet d'un contrat d'assistance), adaptés à l'activité des différents services ;
- une plateforme téléphonique VoIP.

Points forts de l'année :

Pendant toute l'année 2010, le service a travaillé sur la mise en place d'une nouvelle organisation. L'objectif était d'optimiser le fonctionnement et de gérer les demandes et besoins des utilisateurs avec des moyens adaptés. Par conséquent :

- l'organigramme a été revu (création d'une cellule « projets » et d'une cellule « infrastructures ») ;
- un poste d'ingénieur a été créé pour renforcer les compétences ;
- un logiciel collaboratif prenant en charge les différentes activités du service et centralisant les demandes des utilisateurs a été mis en œuvre.

8.5 · Gestion administrative du patrimoine

Transferts :

Pour 145 parcelles, les actes administratifs SIVMAA/2C2A/CARA/Annemasse Agglo ont été rédigés, 15 pour l'ex-SIVRAA et 2 pour l'ex-SIVU du collège de Cranves-Sales.

Acquisitions :

- **Annemasse**
Hôtel d'agglo : charges foncières pour les immeubles A et B construits par Annemasse Agglo, achat en VEFA pour 169 places de parkings dans la copropriété Parking 1, rez-de-chaussée et 1^{er} étage bruts dans l'immeuble Étoile Sud pour 4 863 785 €.
- **Juvigny**
Échange Annemasse Agglo/ commune de Juvigny, cette dernière cédant ses terrains à l'intérieur de la ZAC et Annemasse Agglo cédant tout le foncier acheté au Consortium de réalisation, à l'extérieur de la ZAC, à Juvigny - 12 663 m² avec une soulte en faveur de Juvigny de 103 410 €.
- **Arthaz**
Périmètre de protection des puits de captage du Nant : 14 592 m² pour un total de 34 231 €.

Ventes :

- Cranves-Sales : 5 749 m² à l'État pour la voie latérale « désenclavement du Chablais » pour 9 054 €.

Baux emphytéotiques :

- « Aux Trois Noyers », sur la commune de Vétraz-Monthoux avec Santé & bien-être pour « Pierre de Soleil », un centre de soins de suite et de rééducation de 142 lits et places sur 10 262 m².

Travail sur dossier, négociations et procédures :

- poursuite des opérations de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour les captages des Pralets à Lucinges et du Bray à Cranves-Sales ;
- procédure de repositionnement du périmètre de protection du captage de Grange Barthoud à Lucinges ;
- mesures et procédures pour protection du périmètre de Pré Chaleur à St-Cergues ;
- projet logements sociaux - 46, rue du Chablais à Annemasse - à construire par la SIGEM, conséquences sur le fonctionnement du commissariat ;
- relogement de services communautaires : commande publique au 4, rue Périllat à Annemasse ;
- nouvelle ONG à la Cité de la Solidarité Internationale : Association Henri Dunant France-Amérique Latine ;
- captage des Moulins à Arthaz : recherche des historiques, ouverture d'un dossier de régularisation des périmètres.

Assurances :

- 33 sinistres automobiles déclarés pour 149 véhicules, 12 contraventions ;
- 12 sinistres dommages aux biens pour 158 bâtiments ;
- 28 sinistres « responsabilité civile », dont 16 déclarés à l'assurance ;
- 14 sinistres « juridiques » dont 3 déclarés à l'assurance.

Patrimoine, baux et loyers :

- 38 baux en qualité de propriétaire gérés par le service ;
- renouvellement du bail de SCAIME au Technosite Altéa.



8.6 · Archives

En accompagnement des directions et services, tout particulièrement ceux d'Annemasse et de Juvigny qui se préparent au déménagement vers l'Hôtel d'Agglo en 2012, des actions de gestion des archives ont été poursuivies, dans le cadre de la **charte d'archivage 2008-2014** :

Former et conseiller :

- formation d'initiation aux archives de 15 agents sur 3 journées ;
- conception de 10 tableaux de gestion des archives de services ;
- conception de 3 plans de classement et conseils pour la refonte d'arborescences de serveurs (1 direction, 2 services).

Maîtriser le stockage et le classement des archives :

- élimination réglementaire de 16,96 ml d'archives ;
- classement de 428,1 ml, dont 31 ml nouvellement classés.

Améliorer la communication des archives :

- gestion de 71 demandes soit 157 dossiers communiqués (2 fois plus qu'en 2009) ;
- mise en ligne sur www.annemasse-agglo.fr/nous_connaitre/les-archives/ de 9 pages dédiées aux archives, consultées par 481 visiteurs uniques ; la page d'accueil « archives » a été vue 531 fois.

8.7 · Communication

Le service communication apporte un conseil stratégique auprès des services et des élus pour la mise en œuvre des actions de communication. Dans ce sens, la communication d'Annemasse Agglo est centrée autour de quatre grands axes : la communication institutionnelle (amélioration de la notoriété) en tant que collectivité et administration, la communication interne, la communication externe sur les projets portés par l'EPCI, et enfin les relations presse.

Communication institutionnelle : développer la notoriété de l'institution

- lancement d'un magazine, *Côté agglo*, diffusé au sein des bulletins d'informations des 12 communes ;
- création de 3 mini-sites internet : l'Hôtel d'Agglo (hotel-agglo.annemasse-agglo.fr), la Cité de la Solidarité Internationale (www.cite-solidarite.fr) et le Centre de loisirs de la Bergue (www.labergue.fr) ;
- mise en place d'une campagne de communication autour du futur Hôtel d'Agglo ;
- conception des supports de la nouvelle année et des supports administratifs ;
- réalisation de campagnes photos et de vidéos ;
- gestion du protocole et des événements (participation à des salons, etc.).

Communication interne : pour les agents et les élus

- publication de 6 Bulletins d'Information du Personnel (BIP) ;
- conception de documents d'informations pour les services ;
- gestion de l'intranet et réflexion sur la refonte ;
- gestion des Conseils communautaires ;
- visites de sites pour les élus.

Communication externe : faire connaître les compétences de l'Agglo

- création du concept « Tango », le Bus à Haut Niveau de Service ;
- campagne « transports scolaires » ;
- conception des supports de l'Ebag (plaquette, flyer, affiches, etc.) ;
- campagne OPAH ;
- campagne sur la « gestion des déchets » ;
- suivi de la mise en place de l'identité graphique d'Annemasse-Les Voirons Tourisme et conception des premiers supports de communication ;
- gestion de la communication de la politique économique du territoire ;
- gestion de la communication de la Cité de la Solidarité Internationale.

Relations presse

- 1 point presse avant chaque Conseil communautaire ;
- 41 communiqués de presse.

Quelques événements organisés par le service communication en 2010

- *vœux intercommunaux* ;
- *vœux au personnel* ;
- *journée des nouveaux agents* ;
- *buffet des agents* ;
- *1^{re} édition des « Rencontres de l'Agglo » sur le thème des solidarités locales* ;
- *Salon des Métiers de l'Humanitaire*.



Les Rencontres de l'Agglo, le 2 octobre 2010, sur le thème des solidarités locales

Comptes administratifs 2010

Le compte administratif détermine le résultat comptable de l'exercice précédent, mais c'est surtout, au travers des chiffres, le reflet du bilan d'activités de la Communauté d'agglomération.

Annemasse Agglo dispose de 7 comptes administratifs distincts :

- le budget général,
- le budget des transports urbains,
- le budget de l'eau,
- le budget de l'assainissement,
- le budget des ordures ménagères,
- le budget des zones d'aménagement
- et le budget des interventions économiques.

9.1 · Affaires générales

9.1.1 · Dépenses de fonctionnement

Les frais de personnel (6 308 K€)

Avec un peu plus de 20% des dépenses totales, les frais de personnel représentent, après l'attribution de compensation, la charge la plus importante de la section de fonctionnement. L'effectif Équivalent Temps Complet (ETC) représente 155,28 agents en 2010 contre 146,62 en 2009 soit une variation de 8,66 agents.

Les subventions (1 271 K€)

La Communauté d'agglomération soutient financièrement, dans le cadre de ses compétences, les actions menées par les associations dont les activités portent sur des domaines très variés :

- **le domaine culturel et sportif : 59 K€.** Cette somme a notamment été consacrée au financement des actions menées par la MJC Centre (45 K€) pour le fonctionnement de l'activité du Ciné Actuel.

En outre l'association Théâtre du Torrent a bénéficié d'une aide de 8 K€ pour l'organisation du festival du Printemps Annemassien du Théâtre et de l'Animation sans Frontière (PATAF). Enfin, différentes associations sportives (tennis, basket, ski, squash) ont bénéficié de près de 6 K€ de subvention.

- **le domaine économique : 538 K€** dont 414 K€ destinés à l'Office de tourisme y compris reversement du produit de la taxe de séjour. Le solde représente les participations versées :
 - au Centre de Ressources Technologiques et Humaines (CRTH), association chargée de promouvoir les relations entre écoles et entreprises en développant notamment l'offre de formation en adéquation avec les besoins des entreprises (69 K€) ;
 - à l'association Genevois Haut Savoyard Initiatives dont l'action porte sur l'accompagnement financier des créations ou reprises d'entreprises au niveau local (20 K€) ;
 - à Bioforce, institut de formation et d'orientation professionnelle pour les métiers de l'humanitaire (6 K€) ;

- à la MED à titre exceptionnel du fait de la dissolution du SIMBAL courant 2010, pour l'animation du tissu économique (29 K€).

• *le domaine scolaire* : **38 K€**.

Soutien aux associations sportives des collèges et lycées de l'agglomération facilitant ainsi la pratique du sport en milieu scolaire et aides à l'organisation d'actions pédagogiques.

• *le domaine social, la politique de la ville et le logement* : cette compétence très importante a mobilisé **574 K€** dont 447 K€ consacrés aux associations et autres partenaires développant des actions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), notamment :

- la mission locale pour les actions d'insertion professionnelle et sociale des jeunes du genevois haut-savoyard (130 K€) ;

- l'Association Pour la REhabilitation des TOxicomanes (APRETO) (64 K€) ;

- Escalé accueil, association d'aide et d'accompagnement de personnes en difficulté d'insertion (37 K€) ;

- le centre de formation continue Greta Léman (37 K€) ;

- l'association ALTHEA qui a pour mission la prévention de la prostitution et l'aide à l'insertion (33 K€) ;

- la maison Coluche (30 K€) ;

- l'association de solidarité internationale YELEN dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs (27 K€) ;

- le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ARIES dans le cadre du Plan d'Urgence Hivernal (20 K€) ;

- l'association d'intervention judiciaire et sociale de la Haute-Savoie (19 K€).

En outre, la Communauté d'agglomération est intervenue en faveur :

- des personnes âgées en soutenant financièrement les associations œuvrant dans ce domaine : association « Au rendez-vous des Gentianes » (5 K€), association « REGAR » (13 K€) et association « Les aînés de l'Agglo » (1 K€) ;

- des personnes handicapées : association Espace Handicap (76 K€) et Association Départementale pour le Travail Protégé de la Menoge (15 K€).

La Communauté d'agglomération a également financé l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) à hauteur de 4 K€ et l'association de formation Edelweiss pour 1 K€.

Enfin, le Groupement d'Incendie et de Secours (GIS) et les scouts de Cluses ont reçu un total de 12 K€ de subventions exceptionnelles pour leurs actions menées suite au sinistre d'Haïti.

• *les autres domaines* : dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, l'association « Air des 2 Savoie » a bénéficié de 14 K€. En matière de sécurité et de salubrité, 53 K€ ont été versés au profit de l'association « Animaux Secours ». L'amicale de l'agglomération a bénéficié d'une participation de 6 K€. Enfin, le solde des rattachements concernant le projet franco-valdo-genevois, porté maintenant par l'ARC SM, a généré une réduction de 11 K€ des subventions.

Les contributions aux organismes de regroupement (3 316 K€)

Pour l'exercice de certaines de ses compétences, la Communauté d'agglomération adhère à d'autres structures intercommunales et contribue à leur fonctionnement :

• la participation financière la plus importante a été versée au Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne (**SIGCSPPRA**) à hauteur de **2 472 K€** ;

• la Communauté d'agglomération est également impliquée dans l'aménagement du territoire, le développement économique et touristique en finançant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (**GLCT**) du téléphérique du Salève (**183 K€**) ;

• elle participe de façon significative à l'accueil des gens du voyage en adhérant au Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (**SIGETA**) (**95 K€**) ;

• la Communauté d'agglomération finance le Centre Intercommunal d'Action Sociale (**CIAS**) (**456 K€**) ;

• depuis 2010, le projet franco-valdo-genevois est porté par l'Assemblée Régionale de Coopération / Syndicat Mixte (**ARC SM**) avec une contribution de l'Agglo de **95 K€** ;

• la Communauté d'agglomération est impliquée dans la construction du nouvel hôpital et finance ainsi le Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital intercommunal Annemasse Bonneville (**SMDHAB**) (**15 K€**).

Les intérêts de la dette (216 K€)

Ils ne mobilisent que 0,70% des dépenses totales.

Le déficit des services à comptabilité distincte (4 056 K€)

Le budget général finance très largement le développement des transports publics de l'agglomération annemassienne, l'assainissement eaux pluviales et le développement économique en alimentant les budgets annexes à hauteur de :

• 1 581 K€ pour les transports ;
• 1 220 K€ pour les eaux pluviales ;
• 1 000 K€ pour le développement économique.

En outre, pendant 8 ans et de façon dégressive à compter de 2008, le budget général finance le service eaux usées du budget de l'assainissement conformément aux dispositions définies par la Commission d'Évaluation des Charges Transférées. Pour 2009, cette participation représente 255 K€.

Le fonctionnement du service économie (498 K€)

Il est assuré par la MED dans le cadre d'un marché.

L'attribution de compensation (9 098 K€)

Plus de 50% du produit de la taxe professionnelle est reversé aux communes.

Les autres dépenses de fonctionnement (3 991 K€)

Elles reflètent les charges d'exploitation des services. On notera principalement :

- les frais d'études (209 K€) se rapportant notamment :
 - au fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) (50 K€) ;
 - au Document d'Aménagements Commerciaux (DAC) (77 K€) ;
 - à l'évaluation du CUCS (9 K€) ;
 - à la prospection pour le Ciné Actuel (30 K€) ;
 - à l'étude pour le référentiel statistique du CUCS (9 K€) ;
 - à l'étude pour le renouvellement de la DSP pour le centre aéré (5 K€).
- les honoraires : 20 K€ ;
- les primes d'assurance : 164 K€ ;
- les frais de carburant et autres fluides : 308 K€ ;
- les frais liés à l'entretien du patrimoine mobilier et immobilier : 317 K€ ;
- les prestations de services diverses et la maintenance : 531 K€ ;
- les charges locatives : 282 K€ ;
- les fournitures diverses : 343 K€ ;
- les frais de communication (documentation, affranchissement télécom, etc.) : 351 K€ ;
- les indemnités des élus : 484 K€ ;
- les charges de la DSP du centre aéré : 294 K€ ;
- les annulations de titres sur exercices antérieurs : 388 K€ ;
- le versement de fonds exceptionnels pour les communes de La-Faute-sur-mer et L'Aiguillon-sur-mer suite à la tempête Xynthia : 12 K€.

Les amortissements (1 538 K€)

Ils représentent un peu plus de 5% des dépenses totales et constituent une partie de l'autofinancement.

9.1.2. Recettes de fonctionnement

Les locations (315 K€)

Elles concernent :

- le commissariat (123 K€) ;
- les ateliers relais (93 K€) ;
- les appartements et autres immeubles acquis dans le cadre du fonds de portage foncier (13 K€).

Sont aussi comptabilisés respectivement à hauteur de 14 K€, 26 K€ et 8 K€ les produits des locations de l'appartement mis à disposition de l'association des soins à domicile, de l'immeuble de l'APRETO et de l'Association pour l'Utilisation du Rein Artificiel de la région Lyonnaise (Aural).

Les loyers versés par les gens du voyage « sédentarisés » et par le personnel logé pour nécessité de service complètent le produit des locations.

Le prélèvement loi SRU (133 K€)

La loi dite de Solidarité et de Renouveau Urbain autorise les Communautés d'agglomération dotées d'un PLH à percevoir le prélèvement opéré sur les ressources fiscales des communes membres de l'EPCI dont le pourcentage de logements sociaux est inférieur à 20% de leur parc locatif. Les communes concernées par cette mesure ont été en 2010, au titre de l'année 2009 :

- Ambilly : 45 K€
- Cranves-Sales : 46 K€
- Ville-la-Grand : 42 K€

Les subventions (535 K€)

Elles correspondent :

- aux compensations versées par le Département et la Région pour l'utilisation des gymnases intercommunaux par les élèves des collèges et lycées (89 K€) ;
- aux aides de l'État et d'autres partenaires dans le cadre des actions menées au titre du CUCS (86 K€), du

PLH (17 K€), du Plan de Déplacements Urbains (18 K€) ;

- aux aides de la Région pour l'animation et le développement de la Cité de la Solidarité Internationale, pour l'accueil des sessions de formation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et pour l'organisation du Salon des Métiers de l'Humanitaire (63 K€) ;
- aux participations versées par la Région pour le fonctionnement de la classe préparatoire de l'Ebag (47 K€) ;
- aux subventions destinées au financement du projet d'agglomération franco-valdo-genevois reçues avant le transfert à l'ARC SM (139 K€) ;
- à la participation financière du GLCT (9 K€) pour les prestations assurées par les services de l'Agglo ;
- au solde du reversement du produit du casino par la ville d'Annemasse au titre du tourisme de 2008 (67 K€).

Les remboursements divers (1 487 K€)

Ils concernent essentiellement :

- la participation des budgets annexes aux charges fonctionnelles du budget général : 465 K€ ;
- la redevance de l'EHPAD « Les Gentianes » (loyer calculé sur le coût de la construction, les amortissements et les frais d'assurance) (71 K€) ;
- le remboursement par les communes du secteur des Voirons des services mutualisés de police et de voirie : 805 K€ ;
- le remboursement du poste de la Maison de la Justice et du Droit (33 K€) et du poste de l'EHPAD (44 K€) ;
- le remboursement des salaires des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène (ACMO) (14 K€) et des liaisons informatiques (VPN) (4 K€).

Les autres recettes (893 K€)

Elles proviennent essentiellement :

- des remboursements des intérêts de l'emprunt de l'EHPAD « les Gentianes » : 85 K€ ;

- des inscriptions à l'Ebag : 227 K€ ;
- du produit de la facturation des prestations effectuées par les services techniques (bâtiments, espaces verts, garage) pour le compte des autres budgets : 110 K€ ;
- du remboursement d'assurances (sinistres et maladie) : 106 K€ ;
- du remboursement des frais de gestion du service projet d'agglomération franco-valdo-genevois pour la période 2008-2010 : 287 K€.

Fiscalité (17 112 K€)

La Communauté d'agglomération a perçu le produit de la compensation de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) dont le taux en 2010 est de 15,05% contre 14,74% en 2009.

Les allocations compensatrices (221 K€)

Elles correspondent aux compensations versées par l'État pour exonération de taxe professionnelle.

L'attribution de compensation (370 K€)

Elle est reversée par les communes d'Amilly et Lucinges.

La dotation globale de fonctionnement (11 412 K€)

Elle comprend deux parts : la dotation d'intercommunalité (5 940 K€) et la dotation de compensation de la part salaires (5 872 K€).

La taxe de séjour (221 K€)

Le produit global correspond au cumul des produits du 4^e trimestre 2009 et de 3 trimestres en 2010. La totalité de cette taxe est reversée à l'Office de tourisme, transformé en EPIC en avril 2010.

Le produit des cessions d'actifs (615 K€)

Il se rapporte à la vente d'immeubles dans le cadre du fonds de portage foncier.

Les opérations d'ordres (transfert de charges, subventions transférées, cessions d'actifs)

Il s'agit d'opérations comptables destinées à étaler des charges de fonctionnement (transfert de charges), à constater les moins-

values sur cession de biens mobiliers ou immobiliers (opérations d'ordre sur cessions d'actifs) et à atténuer la charge de la dotation aux amortissements (subventions transférées).

9.1.3 · Dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement pour l'exercice 2010 s'élève à **12 208 K€**.

Le remboursement du capital de la dette (565 K€)

Il diminue de 39 K€, 4 emprunts ayant été soldés courant 2009 et 2 emprunts courant 2010.

Les subventions d'équipement

La Communauté a soutenu financièrement, par l'octroi de subventions d'équipement, à hauteur de 2 701 K€, des actions menées en faveur :

- du logement social dans le cadre de la délégation des aides à la pierre et grâce aux aides du PLH (2 157 K€) ;
- de la politique sanitaire et sociale : subvention au CIAS pour la construction de l'EHPAD « La Kamouraska » (369 K€), subvention pour les travaux de viabilisation des terrains pour le nouvel hôpital Annemasse-Bonneville (69 K€), subvention versée à la Cible du Salève (51 K€), subvention pour l'aménagement de terrains d'accueil des nomades à Étrembières (56 K€).

Acquisitions immobilières et de matériel

Près de 3% des dépenses d'investissement ont été consacrées aux acquisitions immobilières et de matériel. Les premiers acomptes pour la démolition de la fonderie Baud se sont élevés à 20 K€.

La Communauté a poursuivi en 2010 sa politique de maintenance patrimoniale et s'est dotée des

moyens matériels nécessaires à l'exécution de ses nombreuses missions. On notera principalement les acquisitions :

- de matériel informatique, de logiciels et de téléphonie (96 K€) ;
- de matériel divers et de mobilier (188 K€) ;
- de véhicules (63 K€).

Travaux d'aménagement et grosses réparations du patrimoine (215 K€) dont :

- 57 K€ : gymnases ;
- 38 K€ : EHPAD « Les Gentianes » ;
- 29 K€ : tennis des Verchères ;
- 22 K€ : bureaux situés à Altéa ;
- 17 K€ : zone des Trois Noyers ;
- 14 K€ : centre aéré Pierre Martin ;
- 13 K€ : bureaux des services techniques ;
- 25 K€ : aménagement de divers autres bâtiments.

Les travaux et études (5 508 K€), dont :

- la construction du futur siège social (5 282 K€) (achats des bâtiments et parkings en VEFA 3 310 K€, charges foncières des bâtiments A et B 1 554 K€, maîtrise d'œuvre et travaux 418 K€) ;
- les études menées dans le cadre des déplacements et de l'accessibilité (94 K€) ;
- l'étude du tramway (35 K€) ;
- l'étude du projet Étoile-gare (63 K€).

9.1.4 · Recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement est arrêté à **10 865 K€**.

- **41,49%** des recettes sont constituées par l'autofinancement :
 - au titre de l'affectation du résultat : 2 969 K€ ;
 - au titre des amortissements : 1 538 K€.
- **27,86%** des recettes proviennent de subventions dont notamment :
 - 1 559 K€ versés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre (État et Région) ;
 - 65 K€ destinés au financement du PLH (Département) ;
 - 640 K€ versés pour la construction de l'EHPAD « La Kamouraska » (35^e et 36^e tranches des fonds genevois) ;
 - 203 K€ au titre du remboursement du capital des emprunts de l'EHPAD « Les Gentianes » ;
 - 359 K€ destinés au financement des études du projet ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) (34^e tranche des fonds genevois) ;
 - 164 K€ versés pour la construction du nouvel Hôtel d'agglomération (Région et 36^e tranche des fonds genevois).

Les autres recettes proviennent du FCTVA (318 K€) et d'opérations d'ordre.

Affaires générales - Bilan financier de l'exercice

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2010	33 619 781,69	10 864 620,20	44 484 401,89
Dépenses 2010	30 927 089,66	12 207 629,25	43 134 718,91
TOTAL	2 692 692,03	-1 343 009,05	1 349 682,98
Situation initiale	6 666 609,28	736 647,38	7 403 256,66
TOTAL	9 359 301,31	-606 361,67	8 752 939,64
Report de dépenses	-	8 507 725,53	8 507 725,53
Report de recettes	-	4 754 923,47	4 754 923,47
TOTAL		-4 359 163,73	5 000 137,58

9.2 · Assainissement

9.2.1 · Dépenses d'exploitation

Les frais de personnel (1 942 K€)

Ils correspondent aux rémunérations de 47,86 agents ETC, contre 43,05 agents ETC en 2009.

Les intérêts de la dette (571 K€)

Ils mobilisent moins de 7% des dépenses totales d'exploitation. Ils prennent en compte l'intégralité des intérêts des emprunts contractés par l'ex CARA et l'ex Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Menoge (SIAM).

L'entretien du réseau (663 K€)

Les quelques 340 km de réseaux d'assainissement de l'agglomération nécessitent un entretien important et régulier. Cela se traduit par un effort financier soutenu d'année en année dans le cadre de marchés de prestations d'hydrocurage et de nettoyage confiés à l'entreprise ThermoZ et au groupement d'entreprises Barbaz/SATP/Clapasson.

Les autres dépenses d'exploitation (2 058 K€)

Elles comptabilisent les charges liées à l'activité du service. Il s'agit principalement :

- des fluides : 361 K€ ;
- des frais d'entretien hors entretien du réseau : 302 K€ ;
- des fournitures y compris produits de traitement utilisés dans les stations d'épuration : 287 K€ ;
- des frais liés au fonctionnement des stations d'épuration (le traitement et le compostage des boues, le traitement des sables, des chiffons ainsi que les frais d'analyses bactériologiques) : 541 K€ ;
- annulation de factures impayées et admission en non valeur : 201 K€ ;
- participation aux charges de fonctionnement du budget des affaires générales : 140 K€ ;

- assurances : 29 K€, études : 23 K€, frais de télécommunication : 26 K€, sous-traitance : 29 K€.

Les branchements privés (273 K€)

Il s'agit de travaux réalisés par l'Agglo sur le domaine public pour le branchement des particuliers. Ces frais sont refacturés ensuite aux usagers.

Les amortissements (2 259 K€)

Ils contribuent à l'effort d'autofinancement et confirment la volonté d'Annemasse Agglo de renforcer le réseau sur l'ensemble du territoire.

Redevance modernisation réseaux (560 K€)

Redevance collectée auprès des abonnés et reversée à l'Agence de l'eau.

9.2.2 · Recettes d'exploitation

La redevance d'assainissement (5 029 K€)

C'est la principale ressource d'exploitation et elle représente un peu plus de 48% des recettes.

Redevance assainissement en € HT/m ³		
2008	2009	2010
1,14 €	1,14 €	1,24 €

L'abonnement (191 K€)

L'augmentation de 44% entre 2009 et 2010 est la conséquence de l'augmentation progressive de l'abonnement annuel sur l'ex-CARA prévue sur 8 ans, et de l'évolution du nombre d'abonnés sur l'ensemble du territoire.

La participation financière pour raccordement à l'égout (1 508 K€).

Elle correspond au droit de branchement facturé suite au dépôt de permis de construire. Cette recette est très variable d'une année sur l'autre.

La contribution du budget général au service eaux pluviales (1 220 K€)

Elle assure le financement de l'exploitation du service et le remboursement des emprunts. Elle augmente chaque année et reflète l'effort important consenti par la Communauté d'agglomération pour la construction des réseaux d'eaux pluviales.

Contribution du budget général en K€		
2008	2009	2010
982 K€	1 135 K€	1 220 K€

Les subventions d'exploitation (869 K€)

Elles proviennent principalement de l'Agence de l'eau (prime d'épuration des stations d'épuration 591 K€) et du budget général de l'agglomération (255 K€) pour les eaux usées suite à la fusion (pratique supprimée progressivement sur 8 ans à compter de 2008).

Les autres recettes (328 K€)

Elles ne représentent que 3,16% des recettes totales. On retiendra principalement :

- le remboursement d'assurance du personnel (29 K€) ;
- le produit de la facturation des vidanges effectuées à la station Ocybèle par les camions hydrocureurs (125 K€) ;
- le transfert en investissement des études en régie (88 K€) ;
- le produit de la redevance pour défaut de branchement (23 K€) ;
- le remboursement d'assurance sinistres (18 K€).

9.2.3 · Dépenses d'investissement

Le remboursement du capital de la dette

Il représente 1 278 K€ soit 22,51% des dépenses totales d'investissement.

Les travaux et études

Ils ont mobilisé 3 460 K€ dont 1 496 K€ pour les réseaux d'eaux pluviales, 1 945 K€ pour les réseaux d'eaux usées et 19 K€ pour la STEP de Cranves-Sales.

Autres équipements (acquisition foncière, matériels, logiciels, mobiliers et outillages)

Ils ont été acquis pour un montant de 426 K€ dont :

- matériel informatique et logiciels : 44 K€ ;
- aménagement de la maison de l'eau : 163 K€ ;
- acquisition de véhicules (1 utilitaire et 2 fourgons) : 72 K€ ;
- matériel et outillage pour l'équipement du service : 81 K€.

9.2.4 · Recettes d'investissement

L'autofinancement (amortissement + affectation du résultat 2009) est la principale recette d'investissement soit 3 262 K€. Les subventions atteignent 312 K€, dont :

- 100 K€ versés par le SMDEA au titre du financement des réseaux de la 27^e tranche (ex-SIAM) ;
- 65 K€ versés par le Conseil Général pour financer les travaux route de l'Alluaz à Bonne ;
- 62 K€ et 37 K€ versés par le SMDEA pour solde de l'aide au financement des réseaux des 18^e et 26^e tranche (ex-SIAM).

Le Fonds de Compensation pour la TVA (au titre de l'eau pluviale) complète le financement de la section d'investissement pour 250 K€.

9.3 · Ordures Ménagères

9.3.1 · Dépenses de fonctionnement

Les frais de personnel (1 760 K€)

Ils représentent un peu plus de 21% des dépenses totales de fonctionnement et correspondent aux salaires et charges de 51,60 agents ETP contre 49,88 agents en 2009.

Les intérêts de la dette (32 K€)

Ils ne mobilisent que 0,40% des dépenses totales de fonctionnement et sont en constante diminution puisqu'ils représentaient en 2006, 59 K€ pour passer à 47 K€ en 2007, puis 42 K€ en 2008 et 36 K€ en 2009, aucun emprunt n'ayant été contracté depuis 2005.

La cotisation pour le traitement des Ordures Ménagères par le SIDEFAGE (4 977 K€)

- le traitement des Ordures Ménagères par le SIDEFAGE : c'est la principale dépense de ce budget à hauteur de **4 419 K€** soit plus de 54% des dépenses totales. Le tonnage transféré à l'usine de traitement a représenté 32 385 tonnes. Le coût du traitement et du transport est passé de 141,90 € TTC la tonne en 2009 à 137,15 € en 2010 (-3,05%). En effet, le SIDEFAGE a diminué au 1^{er} janvier 2010 de 1 € HT par tonne le tarif de transfert et de 1,50 € HT par tonne les tarifs d'incinération. En outre, la taxe générale sur les activités polluantes a diminué dans le même temps de 2 € HT par tonne ;
- la participation au fonctionnement du SIDEFAGE à hauteur de 265 K€ ;
- le traitement des déchets verts pour 294 K€.

Assainissement - Bilan financier de l'exercice

LIBELLÉ	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2010	10 378 128,08	3 855 975,23	14 234 103,31
Dépenses 2010	8 326 895,87	5 678 656,12	14 005 551,99
RÉSULTAT 2010	2 051 232,21	-1 822 680,89	228 551,32
Situation initiale	2 723 832,84	-1 257 056,77	1 466 776,07
SITUATION FINALE	4 775 065,05	-3 079 737,66	1 695 327,39
Restes à réaliser en dépenses	-	1 863 699,42	1 863 699,42
Restes à recouvrer en recettes	-	3 967 075,58	3 967 075,58
TOTAL		-976 361,50	3 798 703,55

Le traitement des collectes sélectives (244 K€)

Il se rapporte aux pneus usagés, déchets ménagers spéciaux, carton et bois. La masse globale affectée à ce poste a augmenté de 4,59% entre 2009 et 2010, ce qui traduit les efforts en matière de tris sélectifs.

Les achats de composteurs (9 K€)

Les autres dépenses de fonctionnement (836 K€)

Elles correspondent aux frais de fonctionnement du service dont :

- les crédits destinés au financement de la collecte des déchets de l'ex CCV (232 K€), de la collecte du marché alimentaire (58 K€), et des frais liés au fonctionnement des déchetteries (surveillance, nettoyage) (32 K€) ;
- les frais de carburant (102 K€) et les autres fluides (eau, énergie) (20 K€) ;
- l'achat de fournitures diverses y compris achat de containers (85 K€) ;
- les frais d'entretien du matériel roulant (118 K€), et des autres biens (29 K€) ;
- les primes d'assurances (15 K€) ;
- la participation aux charges fonctionnelles du budget général (61 K€).

9.3.2 · Recettes de fonctionnement

La principale ressource est constituée par le produit de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** représentant près de 95% des recettes totales.

L'évolution des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères votés par le Conseil communautaire a été la suivante :

Ancien secteur 2C2A		
2008	2009	2010
9,21%	8,99%	8,87%

Ancien secteur CCV		
2008	2009	2010
9,28%	8,67%	8,43%

Au regard du produit de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères, les autres recettes de fonctionnement sont peu significatives. On notera principalement :

- le produit de la facturation des dépôts de déchets effectués par les artisans et commerçants à la déchetterie des Grands Bois (103 K€) ;
- le produit de la redevance spéciale (79 K€) ;
- les autres recettes constituées notamment par la vente de containers (41 K€), le remboursement d'assurance du personnel (25 K€), le produit de la facturation de la ferraille (53 K€), des Déchets des Équipements Électriques et Électroniques (D3E) (16 K€) et les autres recettes exceptionnelles (39 K€) (dont 18 K€ de produit de cession d'immobilisations et 20 K€ de remboursement d'assurances).

9.3.3 · Dépenses d'investissement

Le remboursement du capital de la dette

Il a mobilisé 96 K€. L'annuité a diminué de près de 6% entre 2009 et 2010, le remboursement d'un emprunt ayant été soldé.

Les acquisitions de matériels (y compris véhicules), logiciels et outillages

Elles représentent globalement 228 K€. Ces dépenses correspondent à l'achat d'un fourgon, d'un porteur multibennes et d'un bras avec grue recyclable et grappin.

Les agencements et aménagements

Ils correspondent principalement à la création de points de collecte enterrés à Étrembières, Vétraz-Monthoux, Machilly et Ville-la-Grand (84 K€).

Les travaux et études

Ils correspondent aux études de la déchetterie de Gaillard (25 K€), à l'étude d'optimisation de la collecte des ordures ménagères et à la mise en place de collectes sélectives (11 K€) et à l'étude additionnelle sur le réseau de déchetterie de l'ex CCV (14 K€).

9.3.4 · Recettes d'investissement

L'essentiel des recettes est assuré par l'autofinancement, constitué de l'amortissement et de l'affectation du résultat 2009 (509 K€), et par le FCTVA (52 K€).

Ordures Ménagères - Bilan financier de l'exercice

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2010	8 803 768,91	680 546,06	9 484 314,97
Dépenses 2010	8 186 780,61	552 804,71	8 739 585,32
RÉSULTATS 2010	616 988,30	127 741,35	744 729,65
Situation initiale	2 752 029,65	82 759,16	2 834 788,81
SITUATION FINALE	3 369 017,95	210 500,51	3 579 518,46
Restes à réaliser en dépenses	-	376 987,92	376 987,92
Restes à réaliser en recettes	-	911,00	911,00
SOLDE		-165 576,41	3 203 441,54

9.4 · Eau

9.4.1 · Dépenses d'exploitation

Les frais de personnel (1 890 K€)

Ils représentent plus d'un quart des dépenses totales pour un effectif de 52,13 agents ETC, soit une variation de 4,59 agents ETC par rapport à 2009.

Les intérêts de la dette (561 K€)

Ils mobilisent 8% des dépenses totales. Ces dépenses ont diminué de plus de 20% entre 2009 et 2010 du fait du vieillissement de l'encours.

Les autres dépenses de fonctionnement (2 083 K€)

Elles représentent un peu moins de 30% des dépenses totales et correspondent aux charges d'exploitation du service. On notera principalement :

- les fluides : 319 K€ ;
- les fournitures (pièces de fontainerie, matériaux, compteurs) : 409 K€ ;
- les petites fournitures (fournitures d'entretien, habillement, carburant) : 121 K€ ;
- l'entretien du réseau, du matériel et des bâtiments et la réalisation de branchements : 675 K€ ;
- la participation aux charges fonctionnelles du budget général : 142 K€ ;
- les annulations de factures 2009 et les constatations de créances irrécouvrables : 179 K€.

Les dépenses en transfert et dépenses d'ordre (2 455 K€)

Elles constituent plus d'un tiers du total des dépenses. On notera principalement :

- l'autofinancement sous la forme des amortissements à hauteur de : 1 261 K€ ;
- la redevance prélèvement et la redevance pollution reversées à l'Agence de l'eau pour : 1 167 K€.

9.4.2 · Recettes d'exploitation

Le produit de la vente de l'eau et le forfait entretien branchement (5 548 K€)

Ils constituent 71% des recettes totales. En juillet 2010 le prix du m³ d'eau HT a été augmenté de 2,08% passant ainsi de 0,96 € HT/m³ à 0,98 € HT/m³. Le cubage d'eau vendu en 2010 représente 4 715 022 m³.

Les autres recettes d'exploitation (947 K€)

Elles correspondent pour l'essentiel :

- au produit de la facturation de travaux (426 K€) ;
- aux remboursements assurance du personnel (8 K€) ;
- aux remboursements des frais de personnel par les budgets d'assainissement (258 K€) et des Ordures Ménagères (2 K€) ;
- au transfert des travaux en régie en section d'investissement (43 K€) ;
- aux remboursements des frais d'affranchissement (35 K€) ;
- au produit des loyers et au remboursement de charges locatives des appartements loués au personnel par nécessité de service (13 K€) ;
- au produit des loyers et au remboursement de charges locatives du site des Eaux Belles par la commune d'Étrembières (24 K€) ;
- au remboursement des communes dans le cadre de la convention de mutualisation pour la gestion des poteaux incendie (59 K€).

Les recettes de l'Agence de l'eau (1 159 K€)

Elles correspondent à :

- la redevance prélèvement (314 K€) ;
- la redevance pollution domestique (845 K€).

Ces redevances sont collectées par Annemasse Agglo puis reversées à l'Agence de l'eau.

Les subventions transférées en exploitation (111 K€)

Ce sont les subventions reçues pour le financement d'investissements amortissables. Elles sont transférées à la section de fonctionnement au même rythme que les amortissements pratiqués.

Les stocks (29 K€)

Cette ligne constate la valeur du stock de compteurs au 31 décembre 2010. Il est à comparer avec le montant du stock qui apparaît en dépense de fonctionnement pour obtenir le montant de la variation de stock.

9.4.3 · Dépenses d'investissement

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 932 K€.

Le remboursement du capital au SIER pour les années 2008 et 2009 a été réalisé en 2009. L'exercice 2010 ne fait apparaître qu'une annuité, ce qui explique, en complément du solde de 4 emprunts courant 2010, la diminution constatée entre 2009 et 2010.

Les acquisitions foncières, de matériels, de logiciels et d'outillages (269 K€) :

Elles se rapportent à :

- l'acquisition foncière pour l'établissement du périmètre de protection des puits de captage sur la commune d'Arthaz pour 85 K€ ;
- l'acquisition d'un fourgons 4X4, d'une fourgonnette 3m³, d'un fourgon 6m³ et d'un véhicule de service pour 52 K€ ;

- l'achat d'une mini-pelle pour 32 K€ ;
- l'achat de matériels, logiciels et mobiliers divers nécessaires au fonctionnement du service pour 100 K€.

Des agencements et aménagements

Ils ont été effectués à hauteur de 569 K€ dont 484 K€ pour la réalisation de travaux d'assainissement dans le cadre de la protection du puits d'Arthaz.

Les travaux et études ont mobilisé 2 443 K€

Annemasse Agglo a poursuivi son effort d'investissement pour le développement du réseau (1 890 K€ dont 429 K€ pour le réservoir de Haut-Monthoux) mais elle a également consacré 505 K€ aux travaux d'entretien des réseaux existants. Les frais d'études représentent 48 K€.

9.4.4 · Recettes d'investissement

Le financement de la section d'investissement a été assuré par l'autofinancement composé des amortissements et de l'affectation du résultat de 2009 (2 201 K€).

Les versements des premiers acomptes de subvention de l'Agence de l'eau et du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA) pour le financement des travaux de protection du puits d'Arthaz (132 K€) et les subventions du Conseil Général, du SMDEA et de la Direction Départementale du Territoire pour le financement des travaux d'adduction d'eau (39 K€) viennent compléter les recettes de cette section.

9.5 · Transports Urbains

9.5.1 · Dépenses d'exploitation

Les charges de la gestion déléguée (3 092 K€)

Avec 71% des dépenses totales, c'est la principale charge du budget des transports. L'augmentation résulte de l'actualisation du contrat de DSP.

Le remboursement de la taxe professionnelle et de la taxe sur les salaires du délégataire (51 K€)

Il est prévu par le contrat de DSP. Le montant 2009 était exceptionnellement élevé du fait du remboursement de la taxe sur les salaires 2008 et 2009 ainsi que d'un trop versé, remboursé par le délégataire courant 2010.

Les transports scolaires (255 K€)

Ce montant a diminué cette année car sur l'exercice 2009 ont été comptabilisés les frais relatifs aux années 2008 et 2009.

Le remboursement du versement transport (8 K€)

Il est effectué au profit des entreprises qui ont acquitté à tort le versement transport.

Les autres dépenses de fonctionnement (188 K€)

Elles se rapportent pour l'essentiel à la participation aux charges fonctionnelles du budget général d'Annemasse Agglo (122 K€) et aux charges diverses de gestion.

Les intérêts de la dette (27 K€)

Ils ne représentent que 0,61% des dépenses totales. Ce montant a diminué puisqu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté.

Eau - Bilan financier de l'exercice

LIBELLÉ	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2010	7 793 637,69	2 414 577,56	10 208 215,25
Dépenses 2010	6 989 725,06	4 370 324,63	11 360 049,69
RÉSULTATS 2010	803 912,63	-1 955 747,07	-1 515 834,44
Situation initiale	256 061,18	-3 633 755,70	-3 377 694,52
SITUATION FINALE	1 059 973,81	-5 589 502,77	-4 529 528,96
Restes à réaliser en dépenses	-	3 090 404,62	3 090 404,62
Restes à recouvrer en recettes	-	8 033 179,40	8 033 179,40
		-646 727,99	413 245,82

Les amortissements (743 K€)

Ils reflètent la politique d'investissement de la Communauté d'agglomération en faveur des transports avec notamment l'achat d'autobus.

9.5.2 · Recettes d'exploitation

Les subventions du Département et de l'État (702 K€)

Elles financent les transports scolaires. Suite à la fusion intervenue en 2008 et à la signature de la convention de transfert de compétence en 2010, les subventions du Conseil Général ont augmenté.

La participation du budget général (1 581 K€)

Elle reflète l'effort important consenti par la Communauté d'agglomération pour le développement des transports publics.

Le montant de la participation est de 840 K€ pour 2006, 1 051 K€ pour 2007, 1 096 K€ pour 2008, 1 779 K€ pour 2009 et de 1 581 K€ pour 2010.

Le versement transport (2 476 K€)

C'est la principale recette du compte administratif (48,67% des recettes totales). Il est acquitté par les entreprises et administrations de plus de 9 salariés. Le taux est fixé à 0,6% de la masse salariale depuis le 1^{er} juillet 2005 (taux plafond 1,10%).

9.5.3 · Dépenses d'investissement

Les frais d'études (15K€)

Il s'agit d'études menées pour le développement des Transports en Commun en Site Propre (TCSP) et pour l'amélioration de la circulation des bus (système de priorité aux feux).

Le remboursement du capital de la dette (208 K€)

Il mobilise près de 11% des dépenses d'investissement. L'encours de la dette a diminué passant de 769 K€ en 2009 à 561 K€ en 2010.

Acquisition d'autobus (1 115 K€)

Acquisition de 2 autobus standards (604 K€), un bus articulé (424 K€) et 2 minibus (87 K€).

Acquisition de matériel (33 K€)

Il s'agit essentiellement de l'achat et de la réfection de sellerie (12 K€) et de l'achat d'un minibus (20 K€).

Agencements et aménagements (155 K€)

Ils concernent :

- l'aménagement des arrêts de bus (45 K€) ;
- l'aménagement des poteaux d'arrêt (23 K€) ;
- l'aménagement de feux tricolores à Cranves-Sales (38 K€) ;
- l'aménagement de voirie : contournement du centre de Ville-la-Grand (27 K€), autres (2 K€) ;
- le remplacement du portail d'accès au dépôt des bus de Ville-la-Grand (20 K€).

9.5.4 · Recettes d'investissement

Elles sont assurées principalement par l'autofinancement (743 K€) constitué par les amortissements. Les recettes sont également assurées par le remboursement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) dans le cadre du transfert de droit à déduction (214 K€).

Transports Urbains - Bilan financier de l'exercice

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2010	5 088 191,49	1 230 707,82	6 318 899,31
Dépenses 2010	4 364 201,24	1 900 189,72	6 264 390,96
RÉSULTATS 2010	723 990,25	-669 481,90	54 508,35
Situation initiale	245 752,82	523 590,68	769 343,50
SITUATION FINALE	969 743,07	-145 891,22	823 851,85
Restes à réaliser en dépenses	-	1 092 794,12	1 092 794,12
Restes à réaliser en recettes	-	500 000,00	500 000,00
		-738 685,34	231 057,73

9.6 · Interventions Économiques (ZAC des Érables)

9.6.1 · Dépenses d'exploitation

Elles ne représentent que 0,6 K€ qui ont été consacrées au règlement de frais d'entretien et de taxe foncière.

9.6.2 · Recettes d'exploitation

Le budget général a versé 7 K€ de subvention en 2010. Les autres recettes correspondent à un remboursement de sinistre (3 K€) et à l'annulation d'un rattachement 2009 non réalisé (3 K€).

9.6.3 · Dépenses d'investissement

Il n'y a eu aucune dépense d'investissement réalisée en 2010.

9.6.4 · Recettes d'investissement

Elles sont constituées par des subventions du Département (20 K€) au titre de l'aménagement de terrains à vocation économique.

9.7 · Zones d'Aménagement Économique

9.7.1 · Dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses d'exploitation (230 K€)

Elles correspondent :

- aux achats de terrains (163 K€) ;
- aux achats d'études (4 K€) ;
- à l'entretien des bâtiments (4 K€) ;
- aux taxes foncières (50 K€) ;
- au remboursement de l'emprunt de la zone de la Menoge au SELEQ (4 K€).

La subvention d'équilibre pour le SEDHS (450 K€)

Elle correspond au financement de la zone Altéa.

Interventions économiques - Bilan financier de l'exercice

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses HT 2010	559,97	0,00	559,97
Recettes HT 2010	13 239,47	19 873,87	33 113,34
RÉSULTAT 2010	12 679,50	19 873,87	32 553,37
Situation initiale	8 419,35	223 784,69	232 204,04
SITUATION FINALE	21 098,85	243 658,56	264 757,41
Restes à réaliser en dépenses	-	6 770,00	6 770,00
Restes à recouvrer en recettes	-	620,70	620,70
		237 509,26	

Les écritures de stocks (1 993 K€)

Indiquées en recettes et dépenses de chaque section, elles permettent d'enregistrer l'accroissement ou la diminution du stock de terrains. En 2010, le stock de terrains a diminué de 229 K€.

9.7.2 · Recettes de fonctionnement

Elles s'élèvent, hors recettes de stocks, à 1 160 K€. La principale recette de fonctionnement est constituée par une subvention du budget général (993 K€). Le budget des zones d'activités économiques comptabilise également la location du bâtiment de l'entreprise SCAIME (147 K€).

Les autres recettes reflètent le remboursement d'assurances sinistres (20 K€).

La vente de terrain correspond à la valeur du stock vendu lors de l'échange avec la commune de Juvigny.

9.7.3 · Dépenses d'investissement

Hors dépenses de stocks, les dépenses d'investissement font apparaître le transfert en compte d'immobilisation des terrains

de la zone Altéa appartenant à Annemasse Agglo (villa, cafétéria et SCAIME) pour 348 K€.

9.7.4 · Recettes d'investissement

Hors recettes de stocks, les recettes d'investissement font apparaître la soulte à verser à la commune de Juvigny pour le solde de l'échange de terrains (103 K€).

Avance de trésorerie et subvention d'équilibre au concessionnaire du technosite Altéa

Annemasse Agglo a versé à la SEDHS, concessionnaire du technosite Altéa, en 2010 :

- une subvention d'équilibre de 450 K€ ;
- une avance de trésorerie de 350 K€ (opération non budgétaire). L'avance de trésorerie totale au 31/12/2010 est de 3 500 K€. Elle est remboursable à la première demande.

Zone d'aménagement économique - Bilan financier de l'exercice

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Recettes 2010	3 331 895,40	2 096 334,35	5 428 229,75
Dépenses 2010	2 672 629,40	2 111 712,81	4 784 342,21
RÉSULTATS 2010	659 266,00	-15 378,46	643 887,54
Situation initiale	1 593 971,94	-1 461 169,77	132 802,17
SITUATION FINALE	2 253 237,94	-1 476 548,23	776 689,71
Restes à réaliser en dépenses	-	-	-
Restes à recouvrer en recettes	-	1 500 000,00	1 500 000,00
		23 541,77	2 276 689,71



10

Glossaire

2C2A :	Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne	ARC :	Association Régionale de Coopération du Genevois
ACFI :	Agent Chargé de la Fonction d'Inspection	ARIES :	Accompagnement Réadaptation Insertion Éducation Sociale
ACSE :	Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances	BHNS :	Bus à Haut Niveau de Service
ADTP :	Association Départementale pour le Travail Protégé	CARA :	Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne
AIVS :	Agence Immobilière à Vocation Sociale	CCV :	Communauté de Communes des Voirons
ALAP :	Association Logement Accueil et Promotion	CDAC :	Commissions Départementales d'Aménagement Commercial
ANRU :	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	CDEC :	Commission Départementale d'Équipement Commercial
ANPAA :	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie	CED :	Citoyenneté Environnement et Développement Durable
AOO :	Appel d'Offres Ouvert	CEVA :	Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse
APPEA :	Association nationale des classes Préparatoires Publiques aux Écoles supérieures d'Art	CHIAB :	Centre Hospitalier Intercommunal Annemasse-Bonneville
APRETO :	Association pour la Prévention et la REhabilitation des TOxicomanes	CIAS :	Centre Intercommunal d'Action Sociale
		CILSE :	Comité Interprofessionnel Logement Social et Environnement

CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CNAS : Comité National d'Action Sociale

CRTH : Centre de Ressources Technologiques et Humaines

CUCS : Contrats Urbains de Cohésion Sociale

DAC : Document d'Aménagement Commercial

DALO : Droit Au Logement Opposable

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DGO : Débat Global d'Orientation

DGSA : Directeur Général des Services Adjoint

DT : Déclaration de Travaux

DSP : Délégation de Service Public

EBAG : École des Beaux-Arts du Genevois

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EPCI : Établissements Publics de Coopération Intercommunale

EPIDE : Établissement Public d'Insertion de la DÉfense

EU : Eaux Usées

FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

FOL : Fédération des Œuvres Laiques

FPFI : Fonds de Portage Foncier Intercommunal

GART : Groupement des Autorités Responsables des Transports

GOALS : Groupe Opérationnel d'Action Locale de Sécurité

GLCT : Groupement Local de Coopération Transfrontalière

HALDE : Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité

INTT : Informatique, Nouvelles Technologies et Télécoms

LEP : Lycée d'Enseignement Professionnel

MAPA : Marchés À Procédure Adaptée

MED : Maison de l'Économie Développement

MFR : Maisons Familiales Rurales

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

MJD : Maison de la Justice et du Droit

MOT : Mission Opérationnelle Transfrontalière

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

OM : Ordures Ménagères

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPJ : Officier de Police Judiciaire

ORS : Observatoire Régional de Santé

PACA : Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération

PAV : Point d'Apport Volontaire

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLS : Prêt Locatif Social

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

PMR : Personne à Mobilité Réduite

POS : Plan d'Occupation du Sol

PVR : Participation pour Voirie et Réseau

RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

SEDHS : Société d'Équipement De Haute-Savoie

SEM : Société d'Économie Mixte

SIAM : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Menoge

SIDEFAGE : Syndicat Intercommunal des Déchets du Faucigny Genevois

SIER : Syndicat Intercommunal des Eaux des Rocailles

SIEV : Syndicat Intercommunal des Eaux des Voirons

SIG : Système d'Informations Géographiques

SIGEM : Société Immobilière de Gaillard Économie Mixte

SIGETA : Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil

SIGCSPRA : Syndicat Intercommunal de Gestion du Centre de Secours Principal de la Région Annemassienne

SIMBAL : Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion du Contrat Global

SIVMAA : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Annemassienne

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

SMDEA : Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement

SMAG : Société d'Économie Mixte Archamps et Genevois

SMDHAB : Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Intercommunal Annemasse-Bonneville

SMETD : Syndicat Mixte d'Études des Transports et des Déplacements

TAC : Transport en Communs de l'Agglomération Annemassienne

TAD : Transports à la Demande

TCSP : Transport en Commun en Site Propre

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

TP2A : Transports Publics de l'Agglomération Annemassienne

TPG : Transports Publics Genevois

TPU : Taxe Professionnelle Unique

USEP : Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

ZUS : Zone Urbaine Sensible



11 Agglo Pratique

Annemasse Agglo : siège
10, rue du Petit Malbrande
BP 225
74105 ANNEMASSE CEDEX
Tél. 04 50 87 83 00
Fax 04 50 87 83 22
contact@annemasse-agglo.fr

11.1 • Les services extérieurs d'Annemasse Agglo

Parc des services techniques
Tél. 04 50 84 38 48
Fax 04 50 84 38 43

Service propreté
Tél. 04 50 38 04 62
Fax 04 50 84 38 43

Station d'épuration Ocybèle
Tél. 04 50 39 83 50
Fax 04 50 39 86 88

Station des Eaux-Belles
Tél. 04 50 95 04 40
Fax 04 50 95 61 10

Direction de la prospective territoriale
ZI des Bois Enclos
74100 – JUVIGNY
Tél. 04 50 87 83 21
Fax 04 50 74 29 45

**Direction des solidarités,
de l'éducation et de la culture**
ZI des Bois Enclos
74100 – JUVIGNY
Tél. 04 50 87 83 03
Fax 04 50 74 29 44

Police municipale des Voirons
1, rue des Fontaines
74380 – CRANVES-SALES

Déchetterie du Transval
rue du Transvaal
74240 – GAILLARD
Tél. 04 50 38 04 62

Déchetterie de Bonne
route de Ripaille
74380 – BONNE
Tél. 04 50 38 04 62

Déchetterie de Saint-Cergues
route de la Vy de l'eau
74140 – SAINT-CERGUES
Tél. 04 50 38 04 62

Déchetterie des Grands-Bois
rue Germain Sommeiller
74100 – VÉTRAZ-MONTHOUX
Tél. 04 50 38 04 62

Voirie mutualisée
724, avenue du Léman
74380 – BONNE

École des Beaux-Arts du Genevois (EBAG)
45, rue de la Libération
74240 – GAILLARD
Tél. 04 50 37 21 89
Fax 04 50 38 43 10

11.2 • Les mairies

Mairie d'Ambilly

rue de la Paix
74100 – AMBILLY
Tél. 04 50 38 05 26
Fax 04 50 95 27 19

Mairie d'Annemasse

place de l'Hôtel de Ville
74100 – ANNEMASSE
Tél. 04 50 95 07 00
Fax 04 50 95 07 01

Mairie de Bonne-sur-Menoge

479, Vi de Chénaz
74380 – BONNE
Tél. 04 50 39 21 51
Fax 04 50 36 22 47

Mairie de Cranves-Sales

139, rue de la Mairie
74380 – CRANVES-SALES
Tél. : 04 50 39 39 42
Fax 04 50 36 75 70

Mairie d'Étrembières

59, place Marc Lecourtier
74100 – ÉTREMBIÈRES
Tél. 04 50 92 04 01
Fax 04 50 87 29 88

Mairie de Gaillard

cours de la République
74240 – GAILLARD
Tél. 04 50 39 76 30
Fax 04 50 39 71 80

Mairie de Juvigny

le Sorbier
74100 – JUVIGNY
Tél. 04 50 37 30 67
Fax 04 50 38 70 10

Mairie de Lucinges

90, place de l'Église
74380 – LUCINGES
Tél. 04 50 43 30 93
Fax 04 50 43 32 12

Mairie de Machilly

290, route des Voirons
74140 – MACHILLY
Tél. 04 50 43 51 94
Fax 04 50 94 62 90

Mairie de Saint-Cergues

Chef-lieu
74140 – SAINT-CERGUES
Tél. 04 50 43 50 24
Fax 04 50 94 68 79

Mairie de Vétraz-Monthoux

1, place de la Mairie
74100 – VÉTRAZ-MONTHOUX
Tél. 04 50 37 32 09
Fax 04 50 38 18 24

Mairie de Ville-la-Grand

rue Léary
74100 – VILLE-LA-GRAND
Tél. 04 50 84 24 24
Fax 04 50 38 49 89

11.3 • Les services externalisés

Fédération des Œuvres Laiques (FOL)

Centre de loisirs de La Bergue

422, route de Thonon
74380 – CRANVES-SALES
Tél. 04 50 39 30 37
Fax 04 50 39 34 87

Maison de la Justice et du Droit (MJD)

3, rue Levant
74100 – ANNEMASSE
Tél. 04 50 84 06 70
Fax 04 50 84 06 71

Maison d'Accueil pour Personnes Agées

Dépendantes (MAPAD)

Les Gentianes
30, chemin de la Servette
74100 – VÉTRAZ-MONTHOUX
Tél. 04 50 95 22 00
Fax 04 50 95 22 99

Téléphérique du Salève

Place Téléphérique
74100 – ÉTREMBIÈRES
Tél. 04 50 39 86 86
Fax 04 50 39 83 85

Annemasse - Les Voirons Tourisme

Place de la Gare
74100 – ANNEMASSE
Tél. 04 50 95 07 10
Fax 04 50 37 11 71

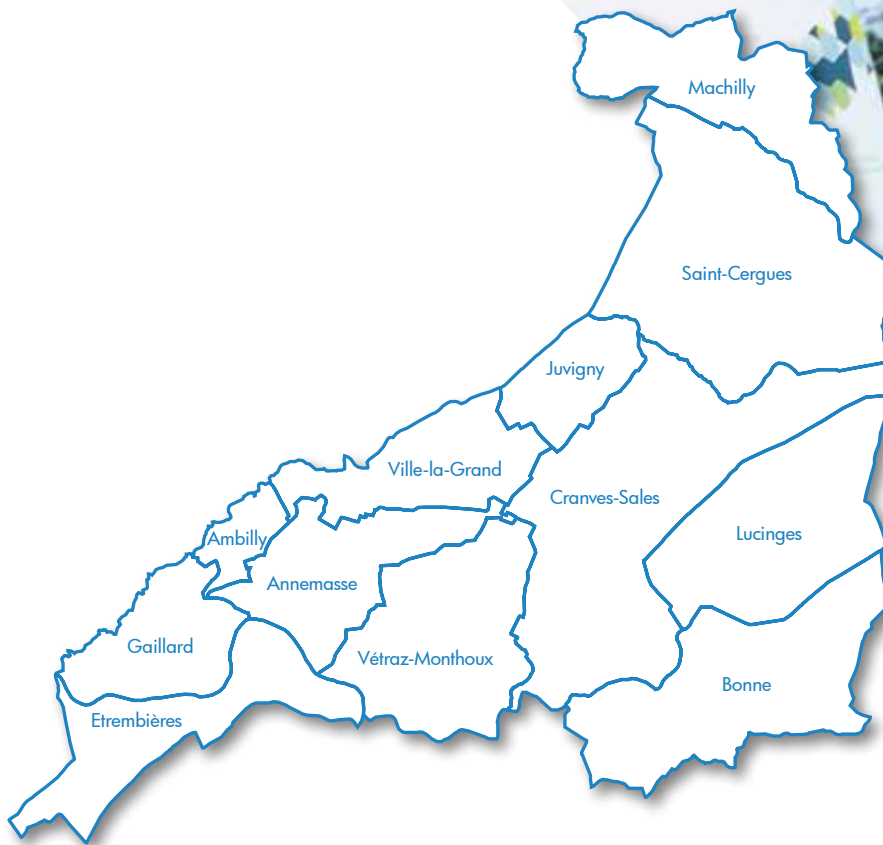
Transports Publics de l'Agglomération

Annemassienne (TP2A)

6, rue Biches
74100 – VILLE-LA-GRAND
Tél. 04 50 38 29 35
Fax 04 50 38 36 63

Société d'Économie Mixte-Maison de l'Économie Développement (MED)

5, place Église Saint-André
74100 – ANNEMASSE
Tél. 04 50 87 09 87
Fax 04 50 95 51 46



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Annemasse - Les Voirons Agglomération

10, rue du petit Malbrande - BP - 74105 Annemasse cedex

Tél. : 04 50 87 83 00 - Fax : 04 50 87 83 22 - www.annemasse-agglo.fr

AMBILLY • ANNEMASSE • BONNE • CRANVES-SALES
ÉTREMBIÈRES • GAILLARD • JUVIGNY • LUCINGES • MACHILLY
SAINT-CERGUES • VÉTRAZ-MONTHOUX • VILLE-LA-GRAND